



PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL

2022-2024



SOMMAIRE

I. ELEMENTS DE BILAN

p 4

- 1.1. Les JO de Tokyo
- 1.2. Les Championnats du monde individuels de Houston
- 1.3. Les Championnats d'Europe senior et le top 16 européen 2021
- 1.4. Autres Résultats EDF Seniors et Jeunes sur les 3 dernières olympiades
- 1.5. La Détection Nationale
- 1.6. Les listes de haut niveau en 2020-2021
- 1.7. Les structures fédérales en 2020-2021 (Pôles Espoir et Pôles France)
- 1.8. Focus sur l'individualisation de projets au sein des structures

II. PARTIE STRATEGIQUE

p 7

- 2.1. Quelques éléments de contexte
 - 2.1.1 L'arrivée du WTT et la complexification de l'environnement du sportif
 - 2.1.2 Les Jeux Olympiques de 2024
 - 2.1.3 Les modèles d'organisation de nos meilleurs concurrents
- 2.2. Les Objectifs pour 2024
 - 2.2.1 Les seniors (objectifs de résultats sur le cycle olympique)
 - 2.2.2 Les jeunes (objectifs de moyens)
- 2.3. Les principaux axes stratégiques
 - 2.3.1 Partie organisationnelle
 - 2.3.2 Partie technique
 - 2.3.3 Synthèses des principales évolutions

III. PARTIE OPÉRATIONNELLE

p 18

- 3.1 L'organigramme de la DTN
- 3.2 Les cellules de Performance FFTT
- 3.3 Les listes ministérielles
- 3.4 Cartographie des structures 2022
- 3.5 Cahier des charges des structures 2022, fonction et organisation
Pôle France INSEP,
Pôle France Nantes, Pôle National Sud,
Pôles Espoir / Ligues
« Accession nationale » et « Accession territoriale »
Clubs « 2024 » et « Performance »
- 3.6 La surveillance médicale réglementaire
- 3.7 Le suivi socio-professionnel
 - 3.7.1 Eléments de contexte
 - 3.7.2 Equipe d'accompagnement
 - 3.7.3 Mesures d'accompagnement et dispositifs possibles
- 3.8 Les aides financières
 - 3.8.1 Les aides personnalisées
 - 3.8.2 Les autres aides financières



ANNEXES

1. *Organigrammes*
2. *Présentation des cellules « 2024 » et « Performance Senior »*
3. *Présentation des cellules « Performance Jeunes » et « Détection »*
4. *Critères d'accès aux listes ministérielles*
5. *Analyse détaillée des listes ministérielles 2022*
6. *Liste des « structures partenaires du PPF » 2022*
7. *Dossier de la Surveillance Médicale Réglementaire*
8. *Convention FFTT / SHN*
9. *Tableau des primes à la performance*



I. ELEMENTS DE BILAN

1.1. Les JO de Tokyo 2021

- 100% des quotas obtenus (3 messieurs, 3 dames et 2 remplaçant(e)s) ;
- 1/2 de finale (4^o) en double mixte (Emmanuel LEBESSON et Jia Nan YUAN) ;
- 1/4 de finale par équipe messieurs (Simon GAUZY, Emmanuel LEBESSON et Alexandre CASSIN) ;
- 1/8 de finale par équipe dames (Jia Nan YUAN, Prithika PAVADE et Stéphanie LOEUILLETTE) ;
- 1er tour (Prithika PAVADE) ;
- 1/16 de finale individuel (Emmanuel LEBESSON et Jia Nan YUAN) ;
- 1/8 de finale individuel (Simon GAUZY).

- Ces résultats sont les meilleurs depuis 2000.
- Un bilan qualitatif a été effectué au travers de la méthode « Orfèvre » (questionnaires en ligne, entretiens individuels et séminaire collectif) proposée par l'ANS. Il a été transmis aux entraîneurs concernés et à l'ANS. 47 pistes de progrès relevant de 8 domaines d'action ont été formalisées.

1.2. Les Championnats du monde individuels de Houston 2021

- 3 joueurs en 1/16 de finale du simple messieurs (Simon GAUZY, Emmanuel LEBESSON et Alexandre CASSIN) ;
- 1 joueuse en 1/8 de finale du simple dames (Jia Nan YUAN) ;
- Le double mixte en 1/4 de finale (Emmanuel LEBESSON et Jia Nan YUAN).

- Malgré l'absence de médaille (dernières médailles mondiales en 1997, double et équipe messieurs), ces résultats sont les plus denses depuis 2001 au regard du nombre de joueurs(ses) atteignant les 1/16 de finale (3) et 1/8 de finale (1) en individuel.

1.3. Les Championnats d'Europe senior et le top 16 européen 2021

- 3 médailles de bronze en double (dames : Jia Nan YUAN/Stéphanie LOEUILLETTE et mixte : Simon GAUZY/Prithika PAVADE et Emmanuel LEBESSON Jia Nan YUAN) ;
- 1 médaille de bronze par équipe dames (Jia Nan YUAN, Prithika PAVADE, Pauline CHASSELIN et Audrey ZARIF) ;
- 1 médaille de bronze au top 16 (Emmanuel LEBESSON) ;
- des résultats décevants chez les messieurs ;
- des dames qui continuent leur progression (4 joueuses en 1/16^o de finale).

- Malgré quelques déceptions, la plupart des opportunités de médailles sont saisies et la France se positionne comme médaillable dans tous les tableaux de double et par équipe voire de simples. A noter que la médaille par équipe féminine est une première depuis 1962 et que 3 médailles en doubles est un record.



1.4. Autres Résultats EDF Seniors et Jeunes sur les 3 dernières olympiades

- 6 médailles internationales en simple senior (CES, CDM, Top 16 européen) depuis 2009 remportées par 4 athlètes :
 - 2 hommes : Emmanuel LEBESSON, Simon GAUZY (2016) ;
 - 2 femmes : Yi Fang XIAN, Xue LI (2012).
- 5 médailles de bronze aux championnats d'Europe par équipes messieurs et 1 par équipe dames (2021) ;
- 4 médailles de bronze en doubles aux championnats d'Europe (dont 3 en 2021) ;
- aucune médaille mondiale depuis 2000 (Simon Gauzy atteint les 1/4 de finale en 2019 ainsi que l'équipe messieurs en 2016).

➤ Peu de joueurs sont médaillés individuellement en Championnats d'Europe et aucun en Championnat du Monde depuis 1993.
Les médailles sont certainement à aller chercher en priorité en double (mixte) et par équipe (dernière médaille mondiale en 1997).

- 22 médailles individuelles (obtenues par 7 joueurs et 5 joueuses) en Championnats d'Europe Juniors de 2009 à 2021 plaçant la France parmi les toutes meilleures nations européennes dans cette catégorie. 1 seul d'entre eux/elles est rentré dans le top 30 mondial (Simon GAUZY) ;

➤ Les joueurs performants en juniors convertissent peu leur potentiel en catégorie senior.

- 5 médailles individuelles au Championnat d'Europe Jeunes (juniors et cadets) de 2021 réparties dans chacune des catégories, garçons et filles (inédit) ;
- 2 médailles individuelles, Irvin BERTRAND et Prithika PAVADE, aux championnats d'Europe U21 ans sur les 2 dernières éditions (compétition créée en 2017 et 1ère participation de la France en 2019).

➤ La France devient performante dans toutes les catégories jeunes, jusqu'à U21, en garçons ET filles.

1.5. La Détection Nationale

- Projet initié en 2001 ;
- 250 à 300 U11 intégrés et suivis ;
- 1 seul joueur a intégré les 30 meilleurs mondiaux seniors : Simon GAUZY.

➤ Malgré des résultats internationaux dans les catégories "Jeunes" validant la qualité de la détection et de la formation française, trop peu sont confirmés par des résultats de haut niveau durables en senior.

1.6. Les listes de haut niveau en 2020-2021

- 121 « Espoirs », 64 sportifs « Relève » (jeunes) pour 6 Seniors/Elite en 2020-2021.



- Le nombre de jeunes sportifs suivis et accompagnés est très important au regard du taux de passage en catégories Seniors ou Elite.

1.7. Les structures fédérales en 2020-2021 (Pôles Espoir et Pôles France)

- 12 pôles Espoir regroupaient 196 athlètes
- 3 pôles France Jeunes regroupaient 26 athlètes
- 1 pôle France senior à l'INSEP regroupait 25 athlètes
- L'Equipe de France (EdF) olympique 2021 était composée de 8 athlètes (idem en 2024) dont :
 - 4 issus de parcours en pôles France et/ou individualisés (Simon GAUZY, Emmanuel LEBESSON, Alexandre CASSIN, Jia Nan YUAN) ;
 - 4 issus de pôles Espoir puis pôles France (Can AKKUZU, Prithika PAVADE, Stéphanie LOEUILLETTE et Pauline CHASSELIN).

- La base de la pyramide est très large pour un sommet très étroit, occupé pendant plusieurs années par peu de titulaires (4 à 8 ans en moyenne).

- Après 21 ans, la plupart des joueurs sortent du système fédéral pour devenir joueurs professionnels (avec un retour aux études plus rapide pour les filles que pour les garçons dont la rémunération est supérieure).

1.8. Focus sur l'individualisation de projets au sein des structures

Depuis 2000, quelques joueurs ont pu bénéficier d'une organisation individuelle menée par leur entraîneur référent ou au sein même d'une structure :

- **Emmanuel LEBESSON** (1987), pôle France Talence 2003, INSEP depuis 2005 (Champion d'Europe 2016) ;
- **Adrien MATTENET** (1987), INSEP de 2007 à 2015 (n°19 mondial en 2011/2012 et seul sélectionné aux JO de Londres) ;
- **Simon GAUZY** (1994), issu du projet national de détection (Vice-champion d'Europe 2016, n°20 mondial). INSEP entre 2007 et 2013 puis centre d'entraînement d'Ochsenhausen ;
- **Prithika PAVADE** (2004), accompagnée par la FFTT à partir de 2015 (Championne d'Europe U21 à 15 ans). PE IDF entre 2016 et 2018, PF Nancy, 2018-2019, INSEP depuis 2019 ;
- **Alexis LEBRUN** (2003), Meilleur performeur de Pro A 2021-2022, ½ finaliste au WTT Feeder senior de Düsseldorf 2022. PE LR/Occitanie, 2017-2018, PNS depuis 2018 ;
- **Félix LEBRUN** (2006), 1/4 de finaliste WTT Contender senior Slovénie 2021, Champion d'Europe 2021 en simple et double U15, Champion du Monde 2021 en double et médaillé de Bronze en simple U15. PE LR/Occitanie, 2017-2018, PNS depuis 2018.

Quelques joueurs plus jeunes (**Flavien COTON, Léana HOCHART, Charlotte LUTZ**) figurant parmi les meilleurs européens de leur année d'âge, bénéficient actuellement d'aménagements particuliers de leur formation sportive au sein de leur pôle espoir (Wattignies et Strasbourg).



- Ces joueurs, les meilleurs français de leur génération, ont fréquenté ou fréquentent encore les structures fédérales en tant que camp de base sur des périodes plus ou moins longues. Ils génèrent des adaptations d'organisations collectives autour de leurs besoins individuels.

II. PARTIE STRATEGIQUE

La FFTT passe progressivement d'un PPF de structures à un PPF centré sur le projet des meilleurs athlètes, au sein de structures.

2.1. Quelques éléments de contexte

2.1.1 L'arrivée du WTT et la complexification de l'environnement du sportif

L'environnement international nous impose de traiter la formation et le perfectionnement de nos jeunes, mais aussi l'entraînement de nos seniors, sous un prisme différent.

Les calendriers nationaux, européens et mondiaux, et les enjeux associés, se superposent. Le nombre de compétitions à fort enjeu international se multiplie.

Ainsi les meilleurs athlètes seniors, et leurs entraîneurs, évoluent de plus en plus à l'extérieur du camp de base (au moins 150 jours par an).

2.1.2 Les Jeux Olympiques de 2024

La France ambitionne de performer aux Jeux Olympiques de 2024 à Paris.

Le tennis de table s'inscrit dans ce mouvement, tout en se projetant vers "l'après 2024". Elle est soutenue par l'Agence Nationale du Sport qui demande aux fédérations de sérier les objectifs et de cibler les moyens sur les sportifs à potentiel de médailles mondiales.

La nouvelle organisation doit permettre de répondre au double défi qui nous attend : performer en 2024 tout en préparant l'avenir.

La précocité de nos meilleurs concurrents (hors Chine) :

Chez les garçons :

- Timo BOLL (All, 1981), n°1 mondial à 22 ans ;
- Hugo CALDERANO (Bre, 1996), actuellement n°3 mondial, TOP 10 à 22 ans ;
- LIN Yun-Ju (Tpe, 2001), n°7 mondial à 20 ans ;
- Truls MOREGARD (Swe, 2002), Vice-Champion du Monde 2021 et n°14 mondial à 19 ans ;
- Tomakazu HARIMOTO (Jap, 2003). Champion du Monde U18 à 13 ans. 1/4 de finale des championnats du Monde Senior à 14 ans. Vainqueur de la Grande finale du World Tour Senior à 15 ans. N°5 mondial à 18 ans ;
- Darko JORGIC (Slo, 1998), vainqueur du top 16 européen 2022, top 50 à 20 ans, n°12 mondial à 23 ans ;
- Simon GAUZY (Fr, 1994), Vice-Champion d'Europe et TOP 20 à 22 ans.

Chez les filles :

- Elizabeta SAMARA (Rou, 1989), TOP 50 à 18 ans, TOP 15 à 26 ans ;
- Kasumi ISHIKAWA (Jap, 1993), TOP 25 à 17 ans, TOP 10 à 18 ans ;
- Pétrissa SOLJA (All, 1994), TOP 50 à 19 ans, TOP 15 à 21 ans ;



- Bernadette SZOCS (Rou, 1995), TOP 50 à 20 ans, TOP 15 à 24 an
- Mima ITO (Jap, 2000), n°2 mondiale à 20 ans, TOP 10 à 15 ans ;
- Hina HAYATA (Jap, 2000), TOP 50 à 15 ans, TOP 15 à 17 ans ;
- Nina MITTELHAM (Ger, 1996), top 100 à 16 ans et top 25 à 25 ans.

Sur le plan européen, une médaille en simple U19 ou U21 (ou être en situation de...) aux championnats d'Europe semble être une condition pour avoir une chance d'évoluer au meilleur niveau international en senior.

Ce constat ne peut pas être identique pour les cadets médaillés aux CEJ dont la prédiction de résultats en senior est beaucoup plus aléatoire.

Des contre-exemples existent mais une chose semble claire : le tennis de table est un sport à éclosion précoce... mais à maturité variable... Le parcours du joueur doit tenir compte de ces éléments pour progresser rapidement tout en se donnant du temps pour obtenir son meilleur niveau.

2.1.3 Les modèles d'organisation de nos meilleurs concurrents

Si la plupart des grands pays de tennis de table s'appuient sur des centres d'entraînement nationaux, leur organisation est tournée vers les besoins individuels des meilleurs joueurs, que ce soit de manière permanente ou sous forme de centre de ressources, avec des modèles et des services différents.

Enfin, il est possible de performer à titre individuel sans structure fédérale d'appui (Hugo CALDERANO, Yun-Ju LIN, Chih-Yuan CHUANG, Timo BOLL (sur une période clé), Quadri ARUNA, Darko JORGIC, Elizabeta SAMARA ...). Dans ce cas, ces joueurs s'appuient sur un club ou une structure totalement privée.

2.2. Les Objectifs pour 2024

2.2.1 Les seniors (objectifs de résultats sur le cycle olympique)

Performer dans les compétitions de référence et obtenir une médaille aux JO de 2024.

Niveau mondial de la nation avant les JO*:

- Top 10 en dames
- Top 5 en messieurs

Rankings individuels avant les JO*

- 3 joueuses dans le top 50 dont 2 dans le top 30
- 3 joueurs dans le top 30 dont 1 dans le top 10
- 1 double mixte dans le top 4

**valeur de jeu régulière en raison de la difficulté liée à la capacité de monter au classement (COVID, système de points et règles d'inscription au WTT).*

Médailles en compétitions de référence en 2022, 2023 et 2024 (équipe, simple ou doubles) :

- 1 médaille olympique (double mixte ou équipe messieurs) ;
- 1 médaille en championnat du monde (double mixte ou équipe messieurs) ;



- 1 titre de champion d'Europe (double mixte) et médailles en simple hommes, doubles dames et messieurs ;
- 1 médaille en championnat d'Europe par équipe féminine (en messieurs, la compétition pourrait être utilisée comme outil de formation).

2.2.2 Les jeunes (objectifs de moyens)

Détecter, former et préparer la Relève aux exigences du tennis de table de haute performance senior.

Produire un tennis de table (savoir-faire technique et intensité de jeu) capable de perturber les meilleurs joueurs asiatiques de même génération

Médailles en compétitions de référence en 2022, 2023 et 2024 (simple) :

- 1 podium aux championnats du Monde U19 simple messieurs ;
- 1 podium aux championnats d'Europe U19 simple messieurs et dames ;
- 1 podium aux championnats d'Europe U21 simple messieurs et dames.

2.3. Les principaux axes stratégiques

2.3.1 Partie organisationnelle

La nouvelle organisation repose sur :

- **Des collectifs d'athlètes limités, identifiés par objectifs et accompagnés de manière graduée.**

La constitution des collectifs sera liée aux performances de l'athlète (ou à son fort potentiel) et non à sa présence dans une structure fédérale ; ceci dès la détection.

Les aides accompagneront principalement les meilleurs profils qui bénéficieront d'opportunités d'entraînement particulières (ex: séjour en Asie cumulant stage et WTT).

- **Un manager par collectif (« 2024 », « Performance Seniors », « Performance Jeunes », « Détection ») qui est l'interlocuteur de l'athlète pour son projet sportif et professionnel/d'étude, en relation avec les acteurs de la performance.**

Parmi ces collectifs, la cellule 2024 dispose de moyens spécifiques supérieurs à toutes les autres et est prioritaire dans tous les arbitrages.

- **Un système agile, ouvert à ceux qui n'en font pas encore partie, qui évolue tous les 6 mois en fonction des résultats et surtout de l'évolution des savoir-faire et savoir-être des joueurs.ses.**

- **Un système qui intègre les structures d'entraînement des athlètes (pôles ou clubs) dès lors qu'elles sont performantes et adaptées aux ambitions poursuivies.**

Nos structures fédérales (FFTT et ligues) évolueront progressivement en centres de ressources afin d'accueillir les profils qui en bénéficieront comme d'un « camp de base » d'entraînement et de récupération (et de rattrapage scolaire pour les mineurs) entre les actions internationales.



Ces structures pourront accueillir ponctuellement les nouveaux nomades de notre discipline, français ou étrangers, pour ainsi bénéficier de partenaires d'entraînement et de retours d'expériences plus variés.

Elles seront mixtes, travailleront ensemble et favoriseront des passerelles afin de faciliter des intégrations à court terme des jeunes ciblés.

Le statut de la structure dépendra de la qualité de son effectif selon la formule : « le sportif qualifie la structure ». Les services associés seront donc adaptés à la qualité de son effectif. Un cahier des charges renouvelé et gradué devra être respecté pour être identifié comme structure du PPF.

Les clubs respectant ce cahier de charges, et mettant en œuvre l'entraînement d'au moins un athlète identifié dans un collectif FFTT, feront partie du « dispositif PPF » sur la période de prise en charge.

- **Une organisation qui promeut la mixité des collectifs.**

Les managers de collectifs gèrent des athlètes identifiés par niveau et non par genre ou âge.

- **Une organisation qui se décline jusqu'à la détection afin de préparer l'avenir de manière cohérente et intégrée.**

Le schéma se décline de la détection à l'équipe de France senior avec les adaptations nécessaires aux besoins et enjeux de chaque collectif.

- **Le rôle des territoires recentré**

Les ligues et CD seront mobilisés pour :

S'investir prioritairement dans le projet « Détection » :

- Auprès de leurs clubs formateurs (dont certains pourront être une antenne du pôle espoir) ;
- auprès des jeunes des collectifs FFTT (co-construction graduée) ;
- dans la formation des entraîneurs (accompagnement à l'évolution professionnelle).

Réorganiser l'entraînement de leur pôle espoir

- Avec un maillage plus adéquat des territoires (pôle espoir, sites labellisés, clubs,...) ;
- en lien avec le projet fédéral (suivi individualisé des meilleurs jeunes) ;
- avec moins de joueurs inscrits en pôle ;
- en accompagnant les joueurs des cercles B et C des collectifs Performance Jeunes en synergie avec la FFTT ;
- en organisant des centres régionaux d'entraînement pour leurs meilleurs joueurs régionaux non retenus dans les cercles FFTT.

Un projet « Détection nationale » qui évolue pour :

- Remettre un focus sur la détection des plus jeunes (4-7 ans) ;
- associer et impliquer plus fortement les parents des jeunes dans les prises de décisions et les informations autour du projet de leur enfant ;
- intégrer progressivement et de manière durable les entraîneurs référents et régionaux dans les actions nationales, voire internationales, avec une double optique :
 - Améliorer le suivi des joueurs tout au long de l'année ;
 - assurer une formation continue pour les entraîneurs ;



- valoriser l'investissement des entraîneurs.
- à partir des U12 :
- Co-construire le programme des joueurs avec les entraîneurs référents ;
- accompagner les jeunes durant une année supplémentaire jusqu'en U13 ;
- associer les staffs des pôles Espoir, particulièrement pour le partage d'expériences et un meilleur suivi longitudinal physique et médical.

L'encadrement, une équipe hybride à fédérer et sur laquelle capitaliser

- La Fédération n'étant pas employeur de l'ensemble de l'encadrement nécessaire à toutes les actions à accomplir (suivi des projets individuels, accompagnement des athlètes au niveau international (stages ETTU et ITTF, WTT, stages nationaux), entraînements en pôles...) il est indispensable de favoriser la collaboration avec les cadres privés de nos territoires (salariés des Ligues, des Comités Départementaux ou des clubs). Les statuts et conventions sont à consolider afin d'offrir des perspectives claires sur une période donnée ;
- comme les athlètes, les entraîneurs de joueurs de haut niveau devront être nomades, acquérir de l'expérience à l'international et maîtriser les outils essentiels à la performance dans les domaines du management individuel et collectif, de la communication, de l'entraînement, de l'analyse vidéo... Un plan de formation et un accompagnement des staffs devront être proposés. Le document « parcours vers la haute performance », produit lors de la précédente olympiade sera enrichi et déployé dans les formations de cadres.

Une spécificité « double mixte » à organiser

Notre double mixte « Emmanuel LEBESSON – Jia Nan YUAN » est actuellement n°3 mondial suite à ses performances récentes (4° aux JO, ¼ de finale au championnat du monde, vainqueur du WTT de Tunis, médaille de bronze aux championnats d'Europe, ½ finale au Grand smash de Singapour...).

Un 2° double mixte potentiellement très performant vient de se constituer (Simon GAUZY et Prithika PAVADE). Il a déjà obtenu une médaille de bronze aux championnats d'Europe 2021 et atteint la finale du WTT Contender 2021 de Slovénie.

Les membres de ces 2 paires s'entraînent dans des lieux différents (INSEP, La Romagne et Ochsenhausen) et une organisation plus spécifique de l'entraînement doit être établie pour compléter la stratégie compétitive et de classement déjà en place.

Une relation avec les clubs professionnels renforcée

La nouvelle organisation managériale permet désormais une relation renforcée entre la DTN et les clubs professionnels employeurs des joueurs et joueuses de la cellule 2024.

Si la compréhension mutuelle des enjeux permet de régler de nombreuses situations, des dispositions particulières doivent permettre de faciliter les attentes des parties.

Il est ainsi envisagé de :

- Faire évoluer le calendrier du championnat professionnel pour l'organiser par « blocs de rencontres » ;
- faciliter la libération des joueurs(es) de la cellule 2024 par des dispositions réglementaires ;
- conventionner avec les clubs volontaires pour anticiper et fixer le rôle de chacune des parties à partir de 2023.



2.3.2 Partie technique

L'exigence du haut niveau (HN) mondial en senior doit être notre référence, y compris pour la formation de nos jeunes athlètes.

L'entraîneur doit posséder une vision de la conception du jeu de l'athlète, une bonne connaissance de la concurrence mondiale et réussir à se projeter. Le binôme doit se donner du temps et aborder les chantiers selon plusieurs paramètres.

Les 3 grands piliers de la performance qui doivent s'imbriquer dans le quotidien :

L'intensité mentale :

- **Ce que l'on exige de soi** (naïveté (capacité à rêver,..), concentration, abnégation,...) ;
- **ce que l'adversaire nous impose** (rythme, vitesse, inconfort,...) ;
- **gestion des paramètres extérieurs** (notre propre représentation mentale de l'événement, les conditions matérielles, le public,...).

Cette obligation est valable dans tous les domaines (compétitions, entraînement), mais aussi pour l'encadrement (besoin de collaboration, d'échanges, ce que l'on exige de soi ou non,...). Nos athlètes doivent améliorer leur expertise dans ce domaine.

On ne parle plus d'entraînement mais de performance quotidienne, à renouveler chaque jour.

La dimension physique :

Elle doit être adaptée à son système de jeu et à ses qualités intrinsèques pour imposer son jeu et résister aux « agressions adverses ». Elle doit permettre de développer des qualités d'adaptation.

Les outils au service de la performance disponibles dans des centres de ressources (y compris d'autres disciplines) en avance dans ce domaine, devront être mobilisés.

La FFTT poursuivra le développement d'un panel de tests physiques adaptés à toutes les catégories d'âges afin de suivre une cohorte dans le temps et réaliser des points de passage dans le parcours de la performance.

Le savoir-faire technique :

- Regroupe les possibilités propres à l'individu ;
- des bases à respecter dans le HN :
 - La prise de balle, l'accélération, les trajectoires, le placement par rapport aux lignes de sol,... ;
 - le matériel : conséquence sur le HN (qualité des revêtements, arrivée de revêtements hybrides, proches des revêtements chinois) ;
 - association du travail technique avec le travail physique ;
 - apporte une sécurité à l'instant T de la gestion des moments clés (money time, par exemple). L'entraîneur doit être en mesure de savoir quoi proposer au joueur et à quel moment.

La dimension tactique pourra d'autant plus se décliner que ces 3 grands piliers seront forts et associés.

En respectant ces 3 paramètres et en les travaillant de manière synergique et contextualisée, on pourra répondre aux exigences du HN.



Les conséquences sur la formation et le parcours des jeunes athlètes :

- Identifier et lever les freins techniques, physiques, psychologiques très tôt. Les difficultés se retrouvent souvent en senior ;
- développer des stratégies de jeu à long terme, une structure de jeu pour chaque athlète ;
- produire un tennis de table (savoir-faire technique et intensité de jeu) capable de perturber les meilleurs joueurs asiatiques de même génération ;
- s'assurer que les joueurs soient acteurs de leur projet sportif et de jeu ;
- baliser le parcours par quelques résultats précoces au niveau national mais surtout au niveau international ;
- développer la capacité à devenir nomade dès 14 ans pour les meilleurs (30% du temps dans un camp de base et 70% en déplacement : stages, compétitions, ...) ;
- s'assurer d'un environnement propice à la performance et organisé autour des meilleurs athlètes (graduation selon niveau du cercle d'appartenance) ;
- obtenir une médaille en simple U19 ou en U21 des championnats d'Europe (si surclassé) ;
- intégrer progressivement mais rapidement le monde senior et y performer (même de manière sporadique) avant 20 ans.

Repenser la programmation sportive et les périodes d'entraînement

L'arrivée du nouveau circuit mondial (WTT) va entraîner un changement de l'approche de l'entraînement qui va impacter notre culture sportive.

Les périodes dites « foncières » vont se raccourcir, les stages classiques de préparation vont changer de format, les lieux d'entraînement vont se diversifier et se mondialiser...

Malgré ces bouleversements, il semble capital de conserver les grands principes de l'entraînement et de la récupération mais en les mettant en œuvre différemment.

L'utilisation des datas

De nouveaux outils, toujours plus performants et faciles d'utilisation sont désormais accessibles. Ils devront être utilisés notamment pour

- L'analyse vidéo des adversaires ;
- l'analyse vidéos de nos joueurs ;
- la quantification des charges d'entraînement ;
- l'impact biomécanique du geste sportif ;
- l'impact technique du geste sportif.

La prévention des pathologies de hanche

Selon une étude réalisée sur les effectifs de l'INSEP des 5 dernières saisons, environ 37% des athlètes ont un conflit de hanche. La plupart d'entre eux se fera opérer, avec ou sans pose d'une prothèse selon le stade du conflit. Les hommes sont neuf fois plus concernés que les femmes...

Outre les difficultés humaines et médicales engendrées, cette pathologie peut donc ruiner à elle seule toute une stratégie de détection, formation et accompagnement des meilleurs athlètes vers le plus haut niveau.

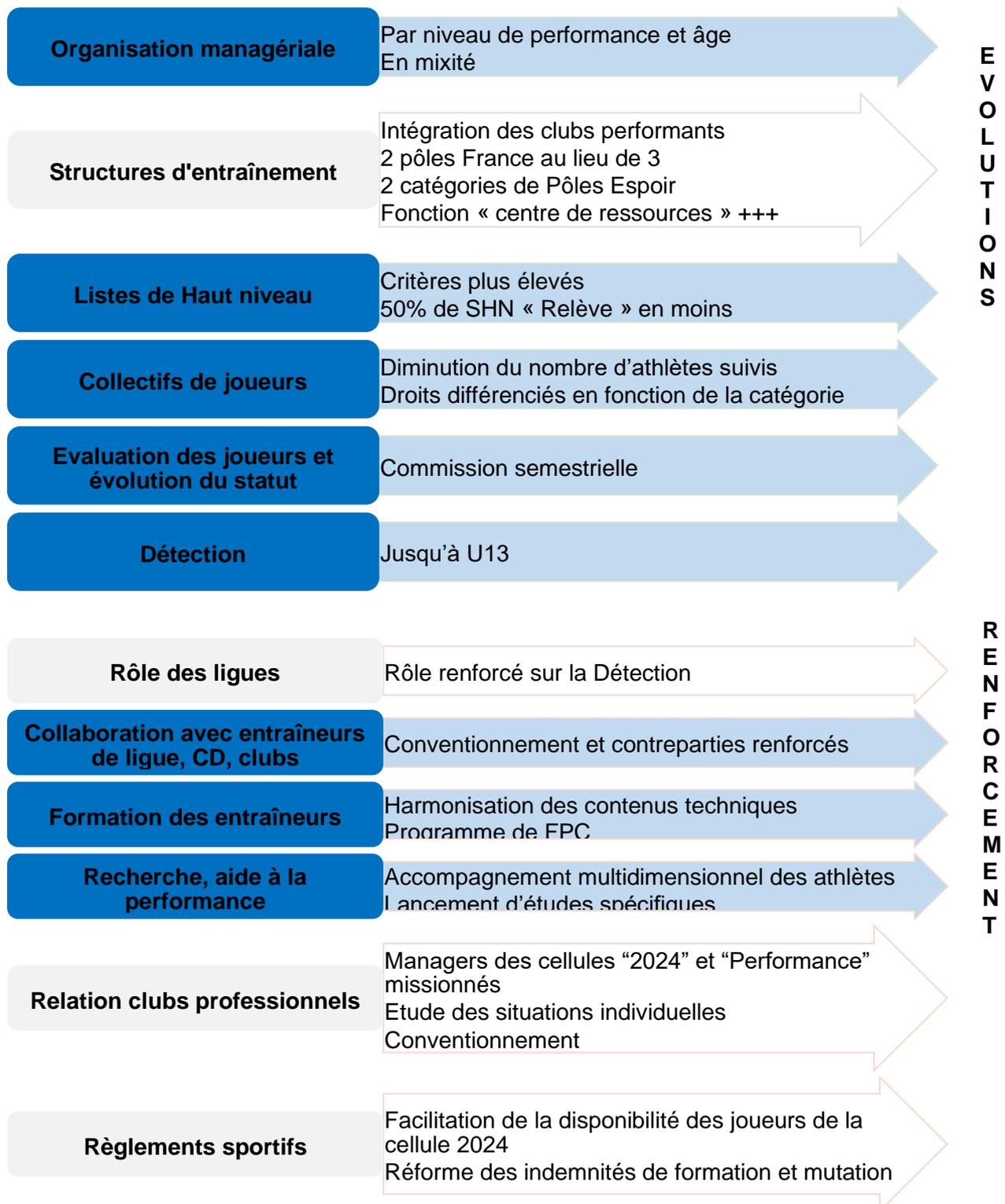
Les travaux de recherche initiés lors de l'olympiade précédente seront donc renforcés et surtout utilisés à des fins pratiques (routines de prévention) et de formation pour nos éducateurs. Les autres pathologies pongistes (coude, épaule) ne seront pas mises de côté pour autant.



2.3.3 Synthèses des principales évolutions dont cartographie des pôles

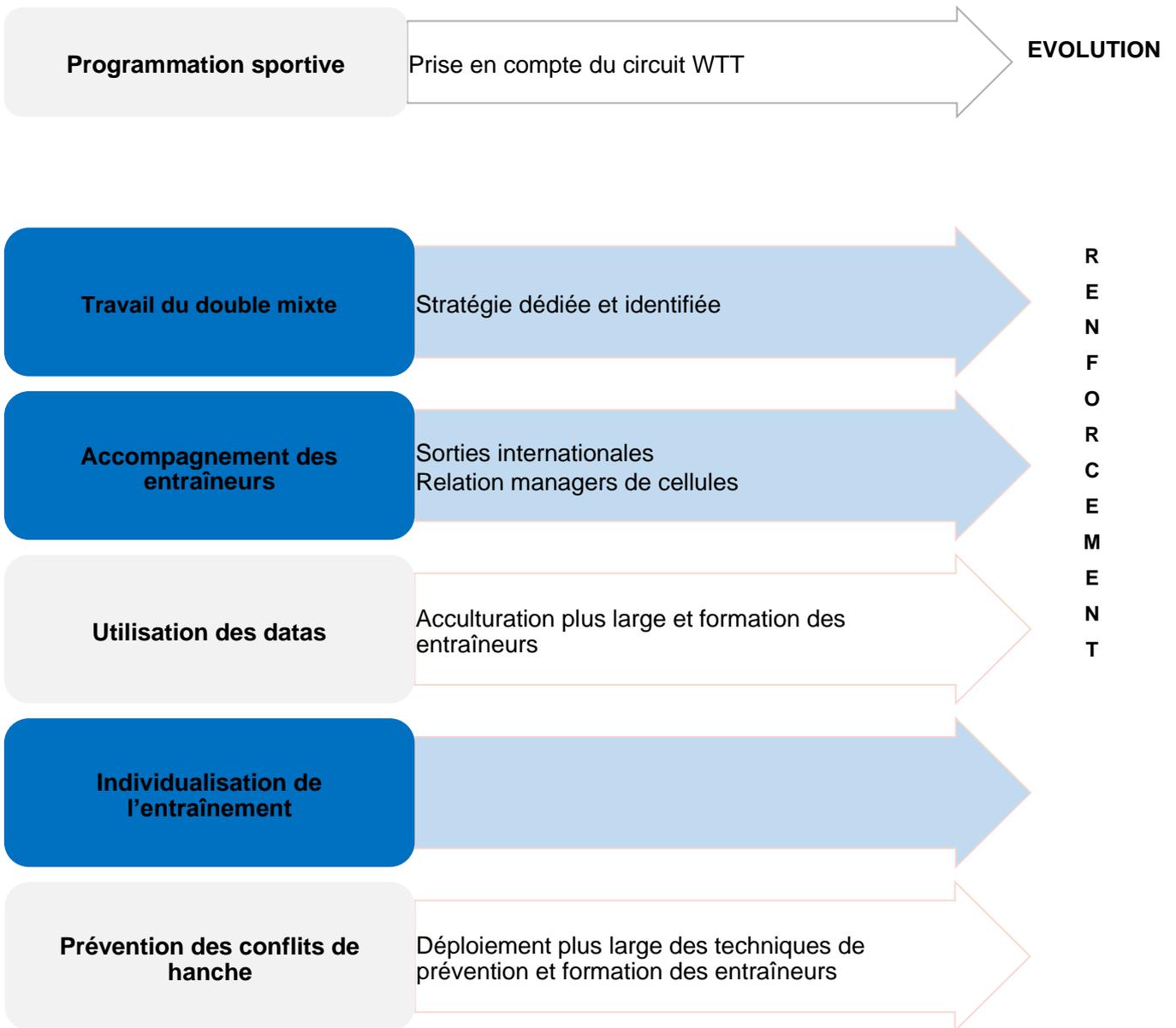
PARTIE ORGANISATIONNELLE

En bleu, les évolutions déjà opérationnelles



PARTIE TECHNIQUE

En bleu, les évolutions déjà opérationnelles





STRUCTURES D'ENTRAÎNEMENTS DU PPF 2022-2024

NIVEAU EXCELLENCE

TYPE/LIEU	FONCTION	MAITRE D'OUVRAGE	STRUCTURES OU ORGANISMES PARTENAIRES	CIBLES
<div style="background-color: #E67E22; color: white; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> Pôle France INSEP <i>Structure permanente d'entraînement</i> </div> <div style="background-color: #2980B9; color: white; padding: 5px;"> Pôle France Relève CREPS Nantes <i>Structure permanente d'entraînement</i> </div>	<div style="background-color: #D9D9D9; padding: 10px; margin-bottom: 5px; text-align: center;"> Camp de base </div> <div style="background-color: #D9D9D9; padding: 10px; text-align: center;"> Centre ressource </div>	<div style="background-color: #D9D9D9; padding: 10px; text-align: center;"> FFTT </div>	<div style="background-color: #E67E22; color: white; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> Autres Pôles et structures partenaires </div> <div style="background-color: #2980B9; color: white; padding: 5px;"> Pôles Espoir, autres Pôles et structures partenaires </div>	<div style="background-color: #E67E22; color: white; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> Cellules "2024" et "Performance" </div> <div style="background-color: #2980B9; color: white; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> "Performance Jeunes" </div> <div style="background-color: #2980B9; color: white; padding: 5px;"> Cellules "2024" et "Performance" </div>

TYPE/LIEU	FONCTION	MAITRE D'OUVRAGE	STRUCTURES OU ORGANISMES PARTENAIRES	CIBLES
<div style="background-color: #27AE60; color: white; padding: 5px;"> Pôle "National Sud" Montpellier/Nîmes <i>Structure d'entraînement pour un effectif limité d'athlète</i> </div>	<div style="background-color: #D9D9D9; padding: 10px; margin-bottom: 5px; text-align: center;"> Camp de base </div> <div style="background-color: #D9D9D9; padding: 10px; text-align: center;"> Centre ressource </div>	<div style="background-color: #D9D9D9; padding: 5px; margin-bottom: 5px; text-align: center;"> FFTT </div> <div style="background-color: #D9D9D9; padding: 5px; margin-bottom: 5px; text-align: center;"> Ligue Occitanie </div> <div style="background-color: #D9D9D9; padding: 5px; text-align: center;"> Alliance Montpellier/Nîmes (maître d'oeuvre) </div>	<div style="background-color: #D9D9D9; padding: 10px; text-align: center;"> Pôles Espoir, autres Pôles et structures partenaires </div>	<div style="background-color: #27AE60; color: white; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> "Performance Jeunes" </div> <div style="background-color: #27AE60; color: white; padding: 5px;"> Cellules "2024" et "Performance" </div>

NIVEAU ACCESSION

TYPE/LIEU	FONCTION	MAITRE D'OUVRAGE	STRUCTURES OU ORGANISMES PARTENAIRES	CIBLES
<div style="background-color: #A6A6A6; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> Pôles Espoir "National" <i>Hauts de France, Ile-de-France, Normandie, AURA, Centre-Val de Loire, Grand-Est</i> </div> <div style="background-color: #A6A6A6; padding: 5px;"> Pôles Espoir "Territorial" <i>Nouvelle-Aquitaine, PACA, BFC, Occitanie, Bretagne, Pays de la Loire</i> </div>	<div style="background-color: #D9D9D9; padding: 10px; margin-bottom: 5px; text-align: center;"> Camp de base </div> <div style="background-color: #D9D9D9; padding: 10px; text-align: center;"> Centre ressource </div>	<div style="background-color: #D9D9D9; padding: 10px; text-align: center;"> Ligue </div>	<div style="background-color: #D9D9D9; padding: 5px; margin-bottom: 5px; text-align: center;"> (CREPS) </div> <div style="background-color: #D9D9D9; padding: 5px; margin-bottom: 5px; text-align: center;"> CD </div> <div style="background-color: #D9D9D9; padding: 5px; text-align: center;"> Clubs </div>	<div style="background-color: #A6A6A6; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> Cellules "Performance Jeunes" et "Détection" Centre d'entraînement régional </div> <div style="background-color: #A6A6A6; padding: 5px;"> Centre d'entraînement régional Accueil de joueurs des cellules "Performance Jeunes" et "Détection" selon projet </div>



STRUCTURES PARTENAIRES DU PPF 2022-2024

TYPE/LIEU	FONCTION	MAITRE D'OUVRAGE	STRUCTURES OU ORGANISMES PARTENAIRES	CIBLES
Clubs "2024"	Camp de base de l'athlète s'il n'est pas en Pôle	Club	FFTT	Athlètes de la cellule "2024"
Clubs "Performance"	Camp de base de l'athlète s'il n'est pas en Pôle	Club	FFTT	Athlètes de la cellule "Performance"
Ligues	Accompagnement et suivi des structures d'entraînement de l'athlète s'il n'est pas en Pôle	Ligue	FFTT, CD, Club	Athlètes des cellules "Performance Jeunes" et "Détection"



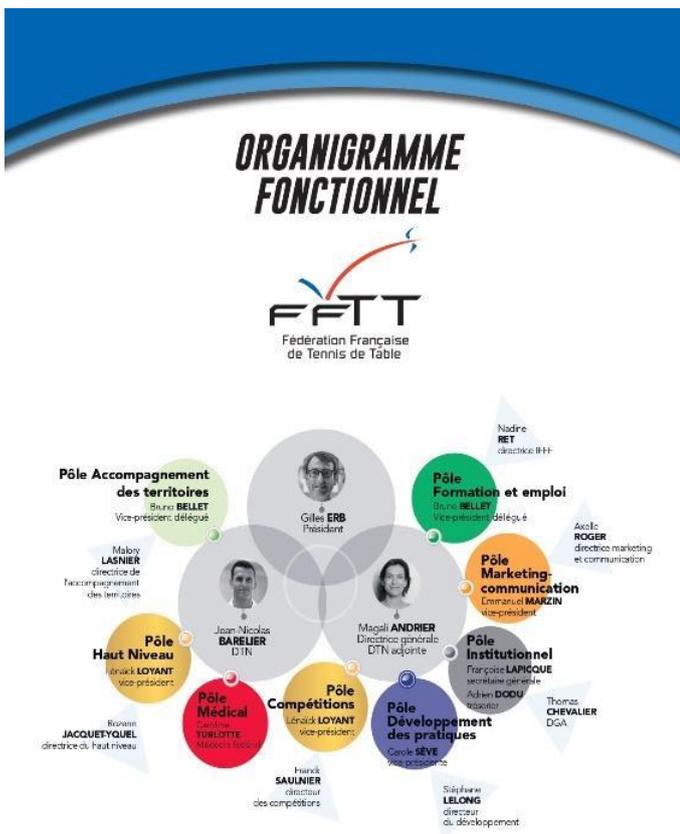
III. PARTIE OPERATIONNELLE

3.1. L'organigramme de la DTN

L'organigramme fonctionnel de la FFTT a évolué en créant des pôles avec binômes Vice-Président / Directeur de pôle. Le Vice-Président chargé du Haut Niveau s'occupe également du secteur « Compétitions nationales » ; ce qui facilite les circuits de décision et la prise en compte des besoins des sportifs de haut niveau sur le plan de la vie sportive nationale.

La « DTN » a été renommée « pôle Haut Niveau » afin de travailler de manière totalement intégrée dans l'écosystème fédéral tout en respectant les prérogatives spécifiques du DTN, fixées règlementairement, dans le domaine du Haut Niveau.

Cliquer sur l'image pour voir l'organigramme en grand sur le site fédéral ou voir les organigrammes en annexe



Version du 19 avril 2022

Magali Andrier
Directrice générale, DTN adjointe
Tél. : 06.89.20.16.34
magali.andrier@fftt.email

Jean-Nicolas Barelrier
Directeur technique national
Tél. : 01.53.94.50.14
jeannicolas.barelrier@fftt.email

Odile Perrier
Chieffe de cabinet du président
Tél. : 01.53.94.50.11
odile.perrier@fftt.email

Jean-Luc Hebecker
Chargé de mission relations institutionnelles, suivi socio-pro SPN et équipements
Tél. : 01.53.94.50.44
j.hebecker@fftt.email

Vincent Moraschin
Chargé de mission HNTIC et formations
vincent.moraschin@fftt.email

Nadine Ret
Directrice de l'emploi et de la formation
Tél. : 01.53.94.50.29
nadine.ret@fftt.email

Christian Gaudert
Directeur des formations techniques, emploi et recherche
Tél. : 06.87.91.38.76
christian.gaudert@fftt.email

Pascal Berthelin
Coordinateur CCP
pascal.berthelin@fftt.email

Xavier Lagardère
Chargé de mission technique, emploi et recherche
Tél. : 06.87.91.38.76
xavier.lagardere@fftt.email

Fadi Dibabeh
Chargé de mission formation
Tél. : 01.53.94.50.24
fadi.dibabeh@fftt.email

Malory Lanier
Directrice de l'accompagnement des territoires
Tél. : 06.98.55.52.43
malory.lanier@fftt.email

Nicolas Sterckman
Chargé de développement territorial
Tél. : 01.53.94.50.35
nicolas.sterckman@fftt.email

Marie-Claude Gerle
Chargée de suivi administratif, liaison et services citoyens
Tél. : 01.53.94.50.12
m.c.gerle@fftt.email

Hugo Simon
Chargé de mission service citoyen et liaison fédérale
Tél. : 01.53.94.50.12
Fonctionnaire : 36 86 36
hugo.simon@fftt.email

Anabelle Roger
Directrice communication et marketing
anabelle.roger@fftt.email

Alexis Mayer
Chargé de communication et marketing
tel. : 01.53.94.50.39
alexis.mayer@fftt.email

Etienne Huguenin
Chargé de communication et marketing
tel. : 01.53.94.50.39
etienne.huguenin@fftt.email

Emmanuel Simon
Chargé de communication et marketing
tel. : 01.53.94.50.19
emmanuel.simon@fftt.email

Théo Dumoulin
Chargé de communication et marketing
tel. : 01.53.94.50.39
theo.dumoulin@fftt.email

Gullianne Simonin
Manager services citoyens
gullianne.simonin@fftt.email

Isabelle Thibaud
Chargée de mission Haut Niveau
isabelle.thibaud@fftt.email

Pascale Bibaut
Chargée de mission sportive
pascale.bibaut@fftt.email

Anh Duong
Assistante de direction
anh.duong@fftt.email
Tél. : 01.53.94.50.34

LA FÉDÉRATION

Version du 19 avril 2022



4 managers de cellules (« 2024 », « Performance », « Performance jeunes » et « Détection ») ont été nommés de sorte à traiter les meilleurs SHN, de manière systémique, partagée et non par structure, genre voire tranche d'âge.

Cliquer sur l'image pour voir l'organigramme en grand sur le site fédéral



Ces 4 managers sont au service du projet sportif des athlètes à haut potentiel. Le manager, à chaque niveau, est le responsable du suivi des sportif.ve.s et le garant de son environnement, de la qualité de son entraînement, de sa scolarité ou projet professionnel, de ses temps de récupération et du planning des compétitions.

3.2. Les cellules de Performance FFTT

Cette nouvelle organisation doit permettre de répondre aux défis qui attendent la FFTT pour cette olympiade et les prochaines grâce à :

- Des collectifs d'athlètes identifiés par objectifs et accompagnés de manière graduée ;
- un manager de collectifs qui est l'interlocuteur de l'athlète pour son projet sportif et professionnel/d'étude, en relation avec les acteurs de la performance ;
- un système agile, ouvert à ceux qui n'en font pas encore partie, qui évolue tous les 6 mois en fonction des résultats et de l'évolution des savoir-faire des joueurs.ses ;
- un système qui intègre les structures d'entraînement des athlètes dès lors qu'elles sont performantes et adaptées aux ambitions poursuivies ;
- une organisation qui promeut la mixité des collectifs ;
- une ouverture aux excellents joueurs.ses, passionnés et engagés, qui voudraient participer à l'aventure via le statut «partenaire» ;



- une organisation qui se décline jusqu'à la détection afin de préparer l'avenir de manière ;
- cohérente et intégrée.

A noter que c'est le niveau sportif absolu qui guide l'appartenance de l'athlète dans telle ou telle cellule et non son âge.

Au total, ce sont 29 athlètes « seniors » (de 16 à 36 ans) et 54 athlètes « jeunes » (de 9 à 18 ans) qui sont suivis par l'étage fédéral de manière graduée avec droits et services différents.

Parmi eux, 11 « seniors » et 22 « jeunes » font partie des athlètes accompagnés prioritairement.

Voir la composition des cellules en annexe.

3.3. Les listes ministérielles

Les critères d'entrée en listes ministérielles ont été modifiés en septembre 2021 pour une application dès le 1^{er} janvier 2022.

Ces évolutions ont été pensées dans un contexte d'instabilité forte :

- années sportives 2020 et 2021 « COVID » :
 - ralentissement des évolutions au classement national par points pour les jeunes ;
 - forte baisse du nombre de compétitions internationales diminuant les chances de performer ;
- modification de la structure des compétitions internationales ne permettant pas d'avoir le recul nécessaire pour évaluer finement le niveau de chacune des nouvelles compétitions.

Tout en tenant compte de ce contexte, la doctrine a résidé dans l'élévation du niveau d'exigence pour accéder aux statuts « Relève » et « Espoir » notamment.

Le tableau ci-dessous illustre la démarche entreprise et montre la correspondance volumétrique entre le nombre de sportifs suivis dans les cellules de Performance FFTT et les critères de liste.

	2021	2022	Dont membres d'une cellule FFTT 2022
Elite	3	4	4
Sénior	3	6	4
Reconversion	6	6	0
Relève	64	33	31
Espoirs	121	65	15
Collectifs nationaux	81	81	6

Voir les critères de liste et l'analyse détaillée des listes 2022 en annexe.



3.4. Cartographie des structures 2022

La cartographie ne comprend que les structures permanentes et semi-permanentes gérées par la FFTT ou ses organes déconcentrés, soit les pôles Espoir (niveaux national et territorial) et France.

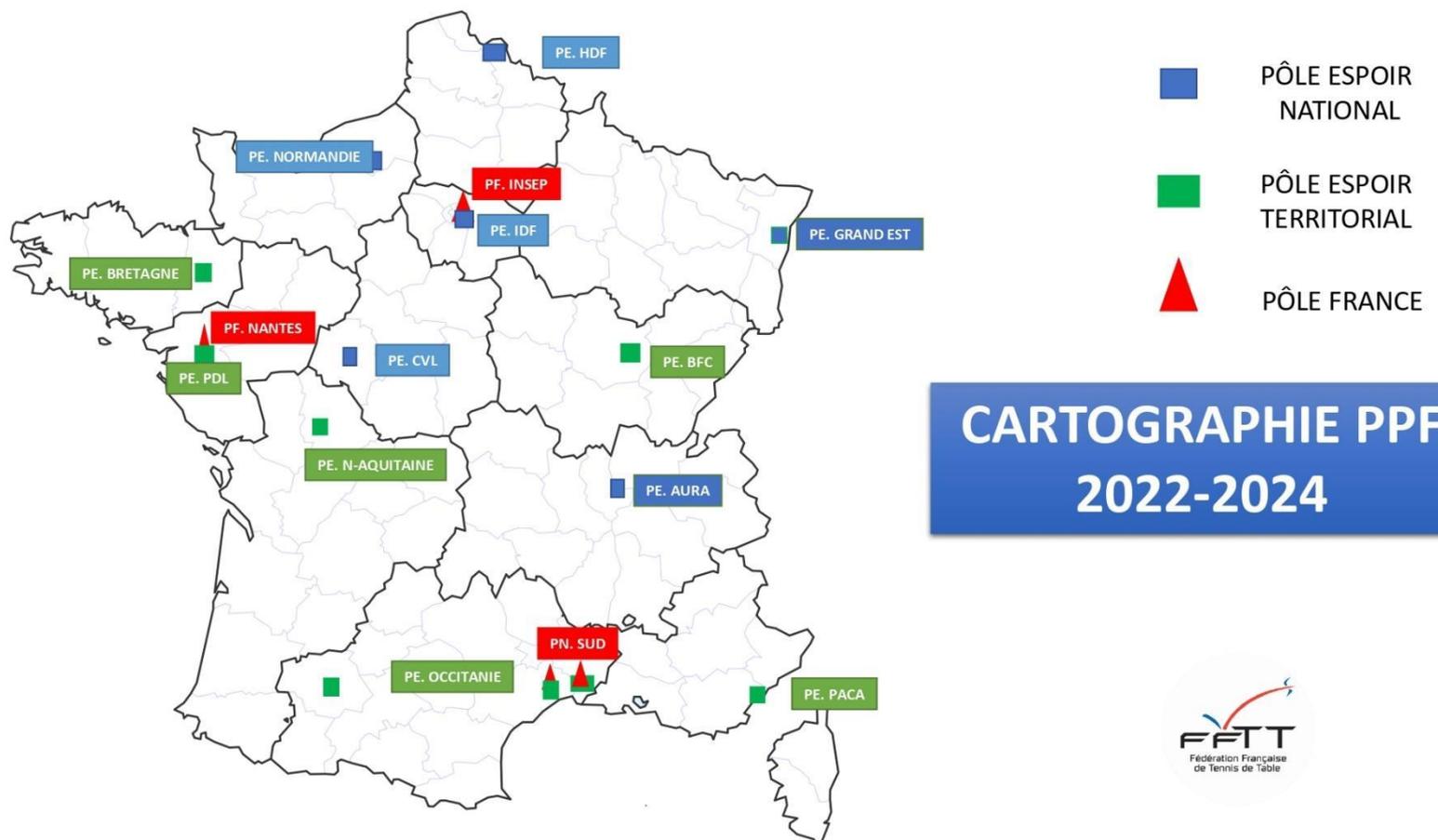
Les clubs accueillant de manière « permanente » des athlètes des « cellules 2024 » et « Performance » sont considérés comme « structures partenaires du PPF » uniquement sur la durée d'accueil du ou des athlètes concernés. Ce statut a donc vocation à évoluer chaque année.

Les athlètes des cellules « Performance jeune » et « Détection » qui ne seraient pas dans un pôle espoir ou France de manière permanente seront accompagnés dans leur quotidien par la ligue, en collaboration avec la FFTT.

Par rapport à 2017- 2021, le nombre de structures diminue légèrement (1 pôle France de moins : Tours) mais c'est surtout le nombre d'athlètes en pôles qui baisse significativement :

- Pôles Espoirs : - 33% (120 en 22-23 vs 166 en 21-22)
- Pôles France Relève (Nantes et PNS) : - 45% (17 en 22-23 vs 31* en 21-22)
- Pôle France INSEP : - 25% (12 en 22-23 vs 16 en 21-22)

**incluant 10 athlètes du PF de Tours en 21-22*





3.5. Cahier des charges des structures 2022, fonction et organisation

Pôle France INSEP, Pôle France Nantes, Pôle National Sud,
Pôles Espoir / Ligues
« Accession nationale » et « Accession territoriale »
Les clubs « 2024 » et « Performance »

Le nouveau cahier des charges des structures est détaillé dans le tableau de synthèse ci-dessous.

Les points d'évolution les plus saillants sont les suivants :

- Adaptation de la structure au projet des meilleurs athlètes ;
- travail en réseau entre les 3 structures de niveau Excellence (INSEP, PF Nantes et PNS) ;
- fonctions de camp de base et centre de ressource accentuées ;
- diminution de l'effectif cible ;
- encadrement non technique renforcé ;
- intégration de certains clubs dans le dispositif ;
- prise en compte par les ligues des « sportifs isolés ».

Cahiers des charges des structures d'entraînement du PPF 2022-2024

ITEM	STRUCTURES	Dispositif "détection régionale et nationale"	12 pôles Espoirs 1 par région maximum / portage par la ligue			PNS et PF Relève Nantes		Pôle France INSEP		clubs "2024" et "Performance"	
			Niveau National (niveau 1) financé par l'ANS	Niveau territorial (niveau 2) financé par PSF	tout pôle Espoirs						
Fonction		entraînement quotidien	camp de base (structure permanente ou "semi-permanente")		centres de ressources	camp de base	centre de ressources	camp de base	centres de ressources	camp de base	centre de ressources
L'objectif de formation sportive poursuivi par la structure et/ou le dispositif		Détecter et former	Former les Espoirs nationaux et talents régionaux		Perfectionnement périodique individuel ou collectif	Former pour 2028 et 2032	Support détection et évaluation Préparation des équipes de France	Préparer 2024 Préparer et former pour 2028	Evaluation, recherches, tête de réseau "médical" Préparation des équipes de France	Préparer 2024 Préparer et former pour 2028	
Le public prioritaire concerné		U13, U11, U9, U7	U12 à U15 (jusqu'à U17 à titre exceptionnel pour les filles)			U14 à U19 (public cible) Cellules Performance et 2024 pour cas particulier	Tous les athlètes de toutes les cellules FFTT	Senior (public cible)	Athlètes des cercles A et B de la cellule "Performance Jeunes"		
niveau de performance		critères de liste Espoir pour les U13 Equivalent pour les U11 Potentiel pour les U9	Cercles A, B et C des cellules "Performance Jeunes" et "Détection"	critères de liste Espoir ou s'en rapprochant	Détection régionale Détection nationale Autres pôles Athlètes des cellules de Performance Jeunes	Cercle A et B des cellules "Performance Jeunes"	Athlètes étrangers de niveau international	critères de liste Relève, Senior, Elite	Tous les athlètes des cellules FFTT "Performance" et "2024" Athlètes étrangers de niveau international	Athlète(s) des cellules FFTT "Performance" et "2024" s'entraînant de manière permanente dans le centre d'entraînement du club	A discuter avec chaque club d'accueil en fonction de la nature de l'accueil (stage collectif, individu etc.) mais cahier des charges devant se rapprocher de celui de l'INSEP
L'effectif minimal et maximal des sportifs susceptibles d'être accueillis ou suivis		1 à 10	1 à 12* * tout joueur répondant aux critères sportifs fait partie du pôle Espoir, qu'il s'entraîne dans une structure permanente ou dans son club		1 à 6	4 à 8 pour PNS 8 à 15 pour Nantes	x	10 à 15 (athlètes étrangers compris)	x	Effectif très limité à étudier en fonction de la capacité de l'encadrement local	



FATT
Fédération Française
de Tennis de Table

FEM	STUCTURE	Dispositif "détection régionale et nationale"		12 pôles Espoirs 1 par région maximum / portage par la ligue		PN6 et PF Relève Nantes		Pôle France INSEP		dubs "2024" et "Performance"	
		Niveau National (niveau 1) financé par l'ANS	Niveau territorial (niveau 2) financé par PSF	tout pôle Espoirs							
Fonction	entraînement quotidien	camp de base (structure permanente ou "semi-permanente")		centres de ressources		camp de base	centre de ressources	camp de base	centres de ressources	camp de base	centre de ressources
L'effectif et les qualifications requises pour l'encadrement sportif (entraînement, préparation physique, optimisation de la performance), médical et social des jeunes sportifs	Entraîneur DE minimum (1 pour 5 joueurs max) Suivi spécifique kiné lors des regroupements	Entraîneurs DE minimum (1 pour 5 joueurs max) Préparateur physique (2 créneaux/sem mini) Suivi médical et paramédical régulier et en proximité Accès prioritaire aux joueurs des cercles A et B quand présents sur la structure		Encadrement en capacité de travailler au service des athlètes accueillis		Entraîneurs DE minimum (1 pour 4 joueurs max) 1 cadre référent du projet de chaque athlète des cercles A et B des cellules de Performance Jeunes FTT et de la cellule 2028 Préparateur physique (4 créneaux/sem mini) Suivi médical et paramédical permanent	Un encadrant technique référent des athlètes accueillis Préparateur physique et staff médical au service des athlètes accueillis Relance adaptée au niveau des athlètes reçus	Entraîneurs DE/DES minimum (1 pour 3 joueurs max) 1 cadre référent du projet de chaque athlète des cellules 2024 et 2028 FTT Préparateur physique (4 créneaux/sem mini) Suivi médical et paramédical permanent	Un encadrant technique référent des athlètes accueillis Préparateur physique et staff médical au service des athlètes accueillis	Entraîneurs DE/DES minimum (1 pour 3 joueurs max) 1 cadre référent du projet de chaque athlète des cellules 2024 et 2028 FTT Préparateur physique (4 créneaux/sem mini) Suivi médical et paramédical permanent	
Le volume horaire hebdomadaire ou annuel d'entraînement cumulé (technique/physique/mental/récupération active)	entre 300h/an (U17) et 800h/an U13 dont 3 créneaux/semaine d'éducation motrice	12 à 20h/sem sur la structure selon âge, profil et période <i>Les joueurs des cercles A et B bénéficient d'aménagements spécifiques liés à une présence partielle sur le pôle (30 à 50% du temps)</i>		4 à 8h/jour		18 à 25h/sem sur la structure selon âge, profil et période	4 à 8h/jour	20 à 27h/sem selon profil et période	x	20 à 27h/sem selon profil et période	A discuter avec chaque dub d'accueil en fonction de la nature de l'accueil (stage collectif, individu etc...) mais cahier des charges devant se rapprocher de celui de l'INSEP
La nature de l'enseignement scolaire, général ou professionnel ou de la formation universitaire accessible aux jeunes ainsi que les aménagements et les aides devant être prévus	Classique avec rattrapage de cours possible (2 à 8 semaines d'absences/an pour stages ou compétitions)	Aménagements horaires spécifiques au collège Scolarité aménagée et hybride (présentiel, distanciel, tutorat et rattrapage de cours) pour cercles A et B		possibilité d'utiliser des salles de travail		scolarité aménagée et hybride (présentiel, distanciel, tutorat et rattrapage de cours)	x	scolarité aménagée et hybride (présentiel, distanciel, tutorat et rattrapage de cours) Parcours universitaires en distanciel possibles	x	scolarité aménagée et hybride (présentiel, distanciel et rattrapage de cours) Parcours universitaires en distanciel possibles	
Les conventions à établir entre la structure et les établissements scolaires ou d'enseignement supérieur, d'une part, et de formation professionnelle, d'autre part	Si possible SES ou convention individuelle pour aménagement particulier	collège faisant partie d'un réseau d'établissement accueillant des sportifs intensifs (rectorat/académie)		x		collège et lycée faisant partie d'un réseau d'établissements accueillant des sportifs de haut niveau (rectorat/académie)	x	lycée et universités/écoles faisant partie d'un réseau d'établissement accueillant des sportifs haut niveau (rectorat/académie)	x	lycée et universités/écoles faisant partie d'un réseau d'établissement accueillant des sportifs intensifs (rectorat/académie)	



FEM	STRUCTURES	Dispositif "détection régionale et nationale"	12 pôles Espoirs 1 par région maximum / portage par la ligue			PNS et PF Relève Nantes		Pôle France INSEP		clubs "2024" et "Performance"	
			Niveau National (niveau 1) financé par l'ANS	Niveau territorial (niveau 2) financé par PSF	tout pôle Espoirs						
Fonction	entraînement quotidien	camp de base (structure permanente ou "semi-permanente")	centres de ressources	camp de base	centre de ressources	camp de base	centres de ressources	camp de base	centres de ressources	camp de base	centre de ressources
La nature et les modalités de la surveillance médicale réglementaire conformément à l'article L. 231-6 du Code du sport	Protocoles de sensibilisation et prévention aux pathologies pongistes	CREPS ou site local selon règles SMR fédérales	Ouverture du service médical aux athlètes en stage	CREPS selon règles SMR fédérales	Ouverture du service médical aux athlètes en stage	INSEP selon règles SMR fédérales Travaux de recherche, prévention/diffusion	Ouverture du service médical aux athlètes en stage ou faisant partie des collectifs FFTT	Selon règles fédérales. Médecin et kiné locaux en relation avec médecin et kiné FFTT			
Les installations, les équipements et le matériel nécessaires à la récupération et à la réathlétisation	x	En CREPS : Service paramédical et salle de musculation Hors CREPS : accès à service équivalent avec des partenaires		En CREPS : Service paramédical, unité de récupération et salle de musculation Hors CREPS : accès à service équivalent avec des partenaires		Service paramédical et salle de musculation à demeure, accès à l'unité de récupération et à des outils de pointe : cryothérapie, luminothérapie...		Service paramédical et salle de musculation à demeure, accès à une unité de récupération de proximité			
Les installations, les équipements et le matériel nécessaires à la formation sportive	installation du club et du pôle Espoir lors des regroupements	salle spécifique avec aires de jeu et matériel de travail physique et TT Disponibilité possible 6j sur 7 et en période de vacances scolaires		salle spécifique avec aires de jeu et matériel de travail physique et TT Outils d'analyse et visionnage vidéo sur site Disponibilité possible 7j sur 7 et en période de vacances scolaires		salle spécifique avec aires de jeu et matériel de travail physique et TT Outils d'analyse et visionnage vidéo sur site Disponibilité possible 7j sur 7 et en période de vacances scolaires		salle spécifique avec aires de jeu et matériel de travail physique et TT Outil d'analyse et visionnage vidéo sur site Disponibilité possible 6j sur 7 et en période de vacances scolaires			A discuter avec chaque club d'accueil en fonction de la nature de l'accueil (stage collectif, individu etc..) mais cahier des charges devant se rapprocher de celui de l'INSEP
Les conditions d'hébergement, de restauration et de vie quotidienne des jeunes sportifs en formation	Domicile	CREPS ou internat lycée ou structure d'hébergement proche (aux normes ERP avec avis favorable de la commission de sécurité) Chambres de 2 maximum au quotidien Salle de repos Restauration adaptée au sport intensif		Nantes : CREPS PNS : CREPS ou structure d'hébergement proche (aux normes ERP avec avis favorable de la commission de sécurité) Chambres de 2 maximum au quotidien Salle de repos Restauration adaptée au sport intensif	Nantes : CREPS PNS : CREPS ou structure d'hébergement proche (aux normes ERP avec avis favorable de la commission de sécurité) Chambres de 2 maximum au quotidien Salle de repos Restauration adaptée au sport intensif	Intemat INSEP ou parc privé pour les majeurs Salle de repos Restauration adaptée au sport intensif		structure d'hébergement proche (aux normes ERP avec avis favorable de la commission de sécurité) Salle de repos Restauration adaptée au sport intensif			



ITEM	STRUCTURES	Dispositif "détection régionale et nationale"	12 pôles Espoirs 1 par région maximum/ portage par la ligue			PNS et PF Relève Nantes		Pôle France INSEP		clubs "2024" et "Performance"	
			Niveau National (niveau 1) financé par l'ANS	Niveau territorial (niveau 2) financé par PSF	tout pôle Espoirs						
Fonction	entraînement quotidien	camp de base (structure permanente ou "semi-permanente")	centres de ressources	camp de base	centre de ressources	camp de base	centres de ressources	camp de base	centres de ressources	camp de base	centre de ressources
Le support juridique du fonctionnement de la structure (coordination, responsabilité technique, responsabilité financière)	Ligue pour actions régionales FFTT pour actions nationales	Ligues			FF Nantes : FFTT PNS : FFTT/Ligue Cotariac	FFTT		Club			
Participations financières	Financiers: Famille club (aide ANS si répertorié FFTT) CD Ligue (aide ANS) FFTT pour actions nationales	Financiers: Famille (club/CD) Ligue (aide ANS) FFTT pour actions nationales des cellules de Performance		Financiers: Famille (club/CD/ligue) FFTT		Financiers: Famille club (CD/ligue) FFTT		Financiers: Famille club (CD/ligue) FFTT (frais d'entraînement du joueur)		A discuter avec chaque club d'accueil en fonction de la nature de l'accueil (stage collectif, individuel...) mais cahier des charges devant se rapprocher de celui de l'INSEP	
Les modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne (Article D. 221-27 du Code du sport avec une attention particulière sur la lutte contre le dopage (article L. 231-5))	Séquences nationales d'informations sur l'éducation motrice et la prévention des blessures	Prévention "lutte contre le dopage" sur site d'entraînement + programme en ligne Prévention "violences sexuelles" via convention avec Colosse aux pieds d'angle Page dédiée "lutte contre toutes les formes de violence" sur le site internet FFTT					Prévention "lutte antidopage" lors des regroupements EDF+ programme en ligne Accès à la cellule fédérale "lutte contre les violences" pour toute action de prévention ou cas particulier.				

Définitions :

Camp de base : structure d'entraînement permanente ou semi-permanente dont l'objet est l'entraînement de transformation, la récupération, le suivi médical et paramédical, la réalisation du projet d'étude. Utilisée 30% du temps annuel en moyenne pour les joueurs de niveau international.

Centre de ressources : structure d'entraînement offrant des services particuliers aux athlètes de passage (stages collectifs, perlés, suivi particulier) tels que partenaires d'entraînement, cycle de PP, entraînement spécifique individualisé, expertise technique ou médicale.



3.6. La surveillance médicale réglementaire (SMR)

La détection des pathologies pongistes et plus particulièrement des conflits hanche est intégrée dans la SMR.

Afin d'optimiser cette détection, une formation est désormais proposée aux médecins examinateurs afin d'homogénéiser les pratiques et fiabiliser les résultats qui peuvent subir des biais méthodologiques.

Les formations à l'attention de nos éducateurs seront renforcées en utilisant les travaux de recherche initiés lors de l'olympiade précédente et les routines d'échauffement / étirement / renforcement élaborées par notre équipe médicale et paramédicale.

Un bilan podologique est également exigé en raison de la nature de l'activité tennis de table.

Les autres examens de la SMR et leur fréquence sont communs à tous les sportifs listés (tous sports confondus).

Voir le dossier SMR en annexe

3.7. Le suivi socio-professionnel (SSP)

3.7.1 Eléments de contexte

La Fédération Française de Tennis de Table développe une politique de suivi socio-professionnel dans un contexte où la plupart des sportifs de haut niveau ambitionnent de devenir ou sont déjà professionnels de leur activité sportive.

Certains joueurs professionnels, possédant déjà une rémunération et une couverture sociale en tant que salariés, sont globalement peu motivés par la poursuite d'études parallèles. Par ailleurs, les charges d'entraînement et la forte densité du calendrier leur accordent peu de temps pour entreprendre des études.

La situation diffère chez les jeunes filles dont l'avenir professionnel en tennis de table apparaît fréquemment plus précaire. Elles font très majoritairement le choix de préparer une activité future en entreprenant immédiatement après le bac un cycle d'études supérieures.

Le travail d'accompagnement tient donc compte de cette situation, notamment pour l'engagement, le phasage et la nature des projets de chacun.

À cet égard le SHN doit être l'acteur principal de son projet de formation et/ou d'insertion professionnelle.

3.7.2 Equipe d'accompagnement

Le travail d'accompagnement se décide en concertation avec :

- Les managers des cellules de Performance qui connaissent le mieux les contraintes sportives, les souhaits et possibilités des athlètes ;
- le DTN ;
- le responsable du suivi socioprofessionnel de la FFTT ;
- le pôle emploi-formation de la FFTT, le cas échéant ;
- les acteurs du réseau national du haut niveau sollicités en fonction des besoins identifiés, dans le respect des prérogatives de chacun.



3.7.3 Mesures d'accompagnement et dispositifs possibles

Il s'agit dans ce collectif de trouver les solutions appropriées pour accompagner les SHN et appréhender, dans les meilleures conditions, les différentes contraintes du moment (adéquation entraînement ou compétitions/formation ou emploi) via, notamment :

- Entretiens individualisés pour aider à se projeter dans l'après carrière ;
- bilans de compétences ou bilans d'orientation ;
- aménagements de cursus universitaires ou de formation avec tutorat ;
- aide à la recherche de financements ;
- prise en charge financière des formations via les aides personnalisées, le dispositif SHN/AFDAS ou les aides de droit commun pour les SHN salariés ;
- mesures particulières pour accéder aux métiers de la santé ;
- conventions d'aménagement d'emploi (CAE) ou conventions d'insertion professionnelle (CIP) ou « emplois SHN » avec les employeurs potentiels ;
- aide à la négociation avec les employeurs ou à la réalisation de démarches administratives liées à l'insertion professionnelle.

Le responsable du SSP de la FFTT travaille en relation avec le pôle emploi-formation de la fédération afin de s'assurer du choix du parcours de formation, de sa compatibilité avec le projet sportif, de la cohérence avec le projet professionnel et des possibles prises en charge.

Par ailleurs, un partenariat spécifique avec le MEDEF, en direction des SHN féminines, est en cours de rédaction. Il vise une meilleure intégration professionnelle de nos athlètes féminines dont les salaires de joueuses sont très modestes.

Pour prétendre à l'ensemble de tous les services en matière de suivi socioprofessionnel, et avoir la reconnaissance institutionnelle, le SHN a l'obligation de signer une convention de sportif de haut niveau avec la FFTT, de compléter et mettre à jour le Portail de Suivi Quotidien du Sportif (PSQS).

3.8. Les aides financières

3.8.1 Les aides personnalisées

Les aides personnalisées (AP) sont des aides individuelles directement versées par l'Agence Nationale du Sport (ANS) aux sportifs de haut niveau (SHN) sur proposition du DTN de chaque fédération reconnue de haut niveau.

Ces aides ont pour objet de permettre au sportif de réaliser son projet sportif et/ou de formation/reconversion.

Depuis 2021, le règlement de ces aides a été modifié par l'Agence Nationale du Sport (ANS). Le règlement ci-dessous reprend ces obligations et les précise pour les SHN de la FFTT.

Le soutien est prioritairement orienté vers les meilleurs athlètes de chaque cellule de Performance.



Les règles d'éligibilité édictées par l'ANS et l'application au sein de la FFTT, par ordre de priorité, sont les suivantes :

1. Frais de formation et de reconversion :
 - Projet de formation / reconversion non financés par les dispositifs de droit commun (formation professionnelle continue etc.) ;
 - Projet d'école/étude à distance ou hybride (e-school, acadomia, CNED etc..) pour les joueurs des cellules de Performance FFTT (« 2024 » et « 2028 » prioritaires et cercle A et B minimum pour les Jeunes).

Les remboursements des frais de formation, bilans de compétences...se font uniquement sur justificatif (à déposer sur PSQS) et après accord du DTN.

2. Manque à gagner employeur :
 - « Conventions d'insertion professionnelle » (CIP) pour les SHN qui se feraient embaucher par une entreprise qui libèrerait du temps de travail pour l'entraînement et les compétitions du SHN. Dans ce cas, la prise en charge des absences serait financée à part égale entre la fédération et l'ANS (16 000€ maximum).

Les contrats avec des clubs professionnels de tennis de table ne sont pas concernés par ce dispositif.

3. Aides sociales :
 - Pour les SHN dont le revenu annuel brut est inférieur à 40 K€ (tous types de revenus confondus). Les revenus pris en compte pour le calcul des 40 K€ brut sont les suivants : aides personnalisées, salaires, bourses de mécénat, bourses des collectivités, partenaires privés, équipementiers, primes de résultats...

Les parents des mineurs ne sont pas concernés par ce plafond de revenu.

4. Manque à gagner SPORTIF :
 - Pour compensation des jours de congés sans solde posés pour participer à des stages ou des compétitions, les SHN peuvent percevoir le « manque à gagner Sportif » en le justifiant auprès du DTN.

Dispositif réservé aux athlètes de la cellule 2024.

3.8.2 Les autres aides financières

Le SHN peut également bénéficier d'aides qui proviennent des collectivités territoriales (région, département, EPCI, commune). Elles sont variables d'un territoire à l'autre. Certaines sont ciblées sur le sport de haut niveau et sur différentes thématiques spécifiques à la collectivité.

Enfin, la FFTT peut compléter, sur fonds propres, via des aides à l'entraînement ou sociales ciblées dans le cas de situations très particulières.



D'une manière générale l'ensemble des demandes des SHN est étudiée par la DTN pour définir le montant des aides financières à apporter en tenant compte de l'enveloppe budgétaire de la fédération, des ressources du SHN et des aides institutionnelles.

3.8.3 Les primes à la performance

Les primes à la performance ne relèvent plus du dispositif des aides personnalisées depuis 2022.

Elles sont financées sur les fonds propres de la FFTT et sont annexées à un tableau de primes qui en précise le montant en fonction de la médaille obtenue en compétition de référence senior exclusivement (JO, championnats du monde et d'Europe).

L'Etat met également en place un système de prime aux médaillés olympiques qui est cumulatif à celui de la FFTT.

Voir tableau des primes à la performance en annexe



ANNEXES

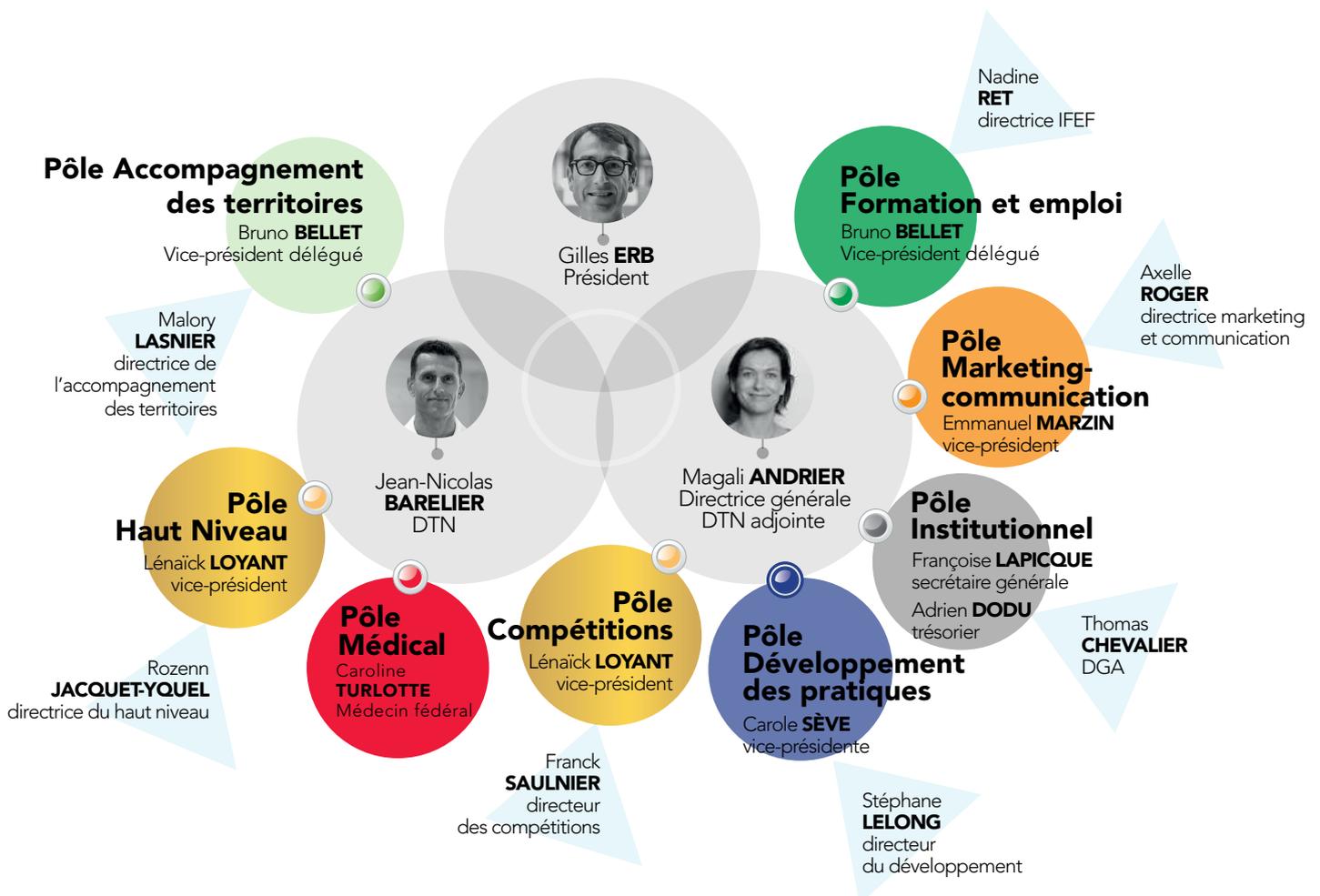
1. *Organigrammes*
2. *Présentation des cellules « 2024 » et « Performance Senior »*
3. *Présentation des cellules « Performance Jeunes » et « Détection »*
4. *Critères d'accès aux listes ministérielles*
5. *Analyse détaillée des listes ministérielles 2022*
6. *Liste des « structures partenaires du PPF » 2022*
7. *Dossier de la Surveillance Médicale Réglementaire*
8. *Convention FFTT / SHN*
9. *Tableau des primes à la performance*



ANNEXE 1

Organigrammes

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL





Magali Andrier
Directrice générale, DTN adjointe
Tél. : 06.89.20.16.34
magali.andrier@fftt.email



Jean-Nicolas Barelier
Directeur technique national
Tél. : 01.53.94.50.14
jeannicolas.barelier@fftt.email

PÔLE INSTITUTIONNEL



Thomas Chevalier
DGA
Tél. : 01.53.94.50.13
thomas.chevalier@fftt.email



Marie-Paule Montagut
Chargée du suivi des commissions et instances et des moyens généraux
Tél. : 01.53.94.50.10
mp.montagut@fftt.email



Nicolas Cloâtre
Comptable
Tél. : 01.53.94.50.22
nicolas.cloatre@fftt.email



Damien Malet
Aide comptable
Tél. : 01.53.94.50.21
damien.malet@fftt.email



Michel Ronsin
Responsable des systèmes d'information
Tél. : 01.53.94.50.19
michel.ronsin@fftt.email



Martin Pery-Kasza (alternant)
Développeur informatique
Tél. : 01.53.94.50.23
martin.perykasza@fftt.email



Yanis Martinon (alternant)
Développeur informatique
Tél. : 01.53.94.50.23
yanis.martinon@fftt.email



Romain Schonholzer (alternant)
Chargé de l'infrastructure réseau
Tél. : 01.53.94.50.23
romain.schonholzer@fftt.email



Anish Shibdoyal (alternant)
Chargé de mission juridique – RH
Tél. : 01.53.94.50.31
anish.shibdoyal@fftt.email

PÔLE MARKETING COMMUNICATION



Axelle Roger
Directrice communication et marketing
axelle.roger@fftt.email
Tél. : 01.53.94.50.30



Alexis Mayer
Chargé de communication
Tél. : 01.53.94.50.15
alexis.mayer@fftt.email



Etienne Huguenin
Chargé de communication championnats Pro
Production vidéo
Tél. : 01.53.94.50.03
etienne.huguenin@fftt.email



Emmanuel Simon
Graphiste
Tél. : 01.53.94.50.18
emmanuel.simon@fftt.email



Théo Dumoulin (alternant)
Chargé de communication
Tél. : 01.53.94.50.26
theo.dumoulin@fftt.email

PÔLE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES



Stéphane Lelong
Directeur du développement
Tél. : 01.53.94.50.32
stephane.lelong@fftt.email



Justine Bouzat
Chargée de mission développement, PSF
Tél. : 01.53.94.50.25
justine.bouzat@fftt.email



Camille Pichaud
Chargée de mission Ping extérieur
Tél. : 01.53.94.50.17
camille.pichaud@fftt.email



Mickaël Mevellec
Chargé de mission, héritage 2024, Outre-mer, sport scolaire
Tél. : 06.84.55.16.99
mickaël.mevellec@fftt.email



Lucie Coulon
Chargée de mission, sport santé et prévention des violences
Tél. : 06.79.92.91.77
lucie.coulon@fftt.email



Romain Clequin (stagiaire)
Chargé de mission PSF
romain.clequin@fftt.email
Tél. : 01.53.94.50.20

PÔLE COMPÉTITIONS



Franck Saulnier
Directeur des compétitions
Tél. : 01.53.94.50.24
franck.saulnier@fftt.email



Sarah Biton
Chargée des compétitions
Tél. : 01.53.94.50.16
sarah.biton@fftt.email



Simon Gondron (stagiaire)
Chargé de mission championnats Pro
Tél. : 01.53.94.50.
simon.gondron@fftt.email

PÔLE HAUT NIVEAU



Rozenn Jacquet-Yquel
Directrice du haut niveau
rozenn.yquel@fftt.email



Emmanuel Rachez
Manager cellule 2024
emmanuel.rachez@fftt.email



Damien Loiseau
Manager performance jeune
damien.loiseau@fftt.email



Guillaume Simonin
Manager détection
guillaume.simonin@fftt.email



Isabelle Thibaud
Chargée de mission Haut Niveau
isabelle.thibaud@fftt.email



Pascale Bibaut
Chargée de mission logistique équipe de France
pascale.bibaut@fftt.email



Anh Duong
Assistante de direction
anh.duong@fftt.email
Tél. : 01.53.94.50.34



Odile Perrier
Cheffe de cabinet du président
Tél. : 01.53.94.50.11
odile.perrier@fftt.email



Jean-Luc Habecker
Chargé de mission relations institutionnelles, suivi socio-pro SHN et équipements
Tél. : 01.53.94.50.44
jl.habecker@fftt.email



Vincent Moracchini
Chargé de mission HN, NTIC et formation
vincent.moracchini@fftt.email

PÔLE FORMATION ET EMPLOI



Nadine Ret
Directrice de l'Institut fédéral de l'emploi et de la formation
Tél. : 01.53.94.50.29
nadine.ret@fftt.email



Christian Gaubert
Directeur des formations techniques, emploi et recherche
Tél. : 06.83.93.38.16
christian.gaubert@fftt.email



Pascal Berthelin
Coordinateur CQP
Tél. : 06.85.55.52.63
pascal.berthelin@fftt.email



Xavier Lagardère
Coordinateur filière fédérale
Tél. : 06.84.97.17.60
xavier.lagardere@fftt.email



Fahd Debbah (alternant)
Chargé de mission formation
Tél. : 01.53.94.50.28
fahd.debbah@fftt.email

PÔLE ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES



Malory Lasnier
Directrice de l'accompagnement des territoires
Tél. : 06.98.58.10.76
malory.lasnier@fftt.email



Nicolas Sterckeman
Chargé de développement territorial
Tél. : 01.53.94.50.35
nicolas.sterckeman@fftt.email



Marie-Claude Carlu
Chargée de suivi administratif, labels et services civiques
Tél. : 01.53.94.50.12
mc.carlu@fftt.email



Hugo Simon (alternant)
Chargé de mission service civique et labels clubs
Tél. : 01.53.94.50.12
Portable : 06.31.30.80.58
hugo.simon@fftt.email

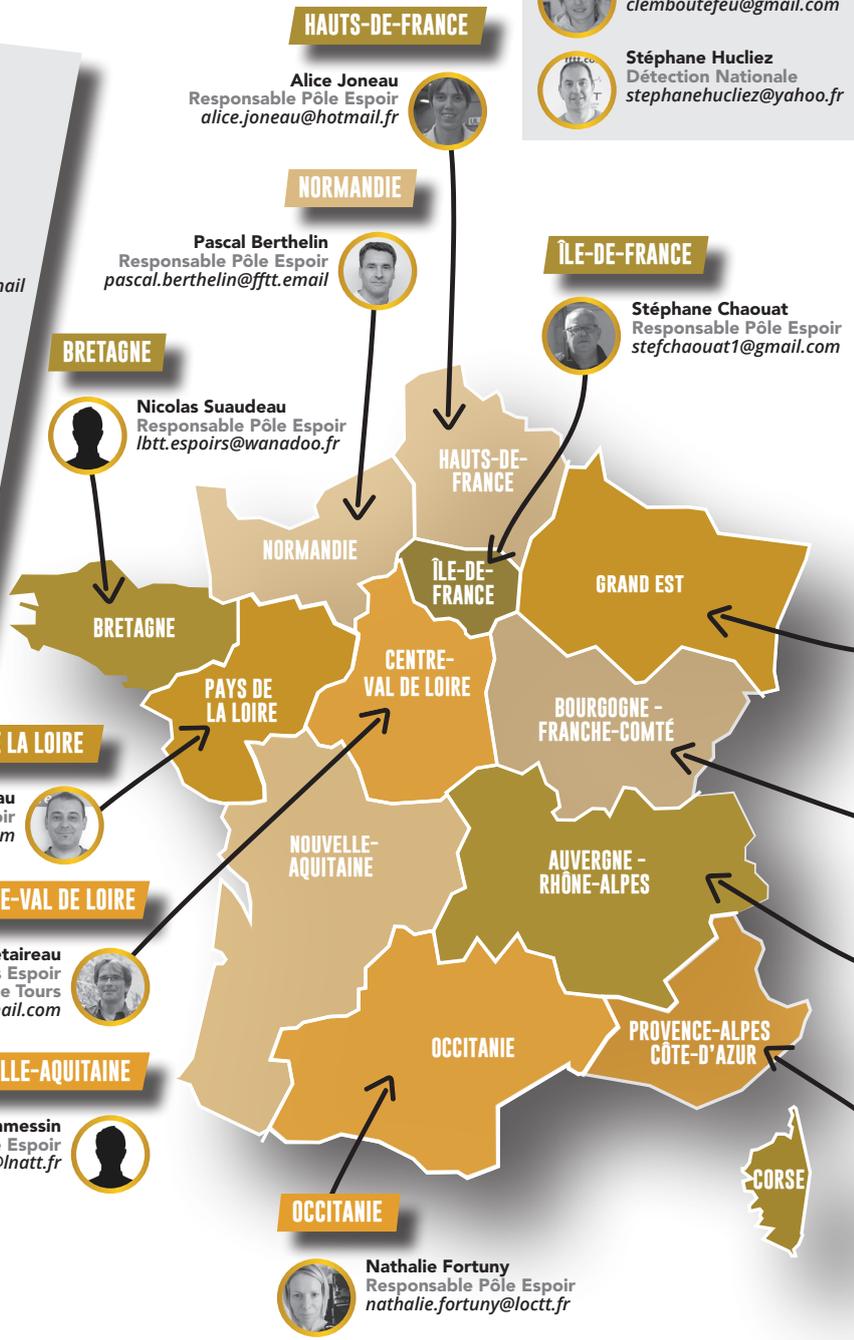


LA FÉDÉRATION

HAUT NIVEAU DANS LES TERRITOIRES



- Nicolas Gaudelas**
Responsable Pôle Excellence
Tél. : 06.33.74.51.58
nicolas.gaudelas@fftt.email
- Vivien Sauvage**
Adjoint et entraîneur
- Dorin Calus**
Entraîneur
- Christian Danciu**
Entraîneur, préparateur physique
- Jérôme Bahaud**
Entraîneur



- David Johnston**
Responsable Pôle Excellence
Tél. : 06.81.69.53.06
dajohnston.idf@gmail.com
- Patrick Chila**
Entraîneur
- Aurélien Puel**
Entraîneur
- Cedrik Cabestany**
Entraîneur
- Matthias Cerlati**
Préparateur physique
- Ludovic Rémy**
Entraîneur
- Benjamin Genin**
Entraîneur
- Li Samson**
Entraîneur



- Damien Loiseau**
Responsable Pôle Excellence
Tél. : 06.62.58.10.40
damien.loiseau@fftt.email
- Nathanaël Molin**
Entraîneur
- Florian Habuda**
Entraîneur
- Jérémy Surault**
Entraîneur, préparateur physique
- Stéphane Lebrun**
Entraîneur



ANNEXE 2

Présentation des cellules « 2024 » et Performance « Senior »

CELLULE « 2024 »

Manager : RACHEZ Emmanuel

CATEGORIES	ATHLETES	RESULTATS ATTENDUS (simple et/ou double)	AIDES FINANCIERES / DROITS	SERVICES DEDIES	DEVOIRS	STATUT
A	GAUZY Simon LEBESSON Emmanuel LEBRUN Alexis YUAN Jia Nan PAVADE Prithika	Athlètes réalisant régulièrement des performances de niveau mondial Critères de liste "Elite" ANS-FFTT	100% des frais d'entraînement du quotidien (hors pension et frais de vie) facturés par le centre d'entraînement* Prise en charge des WTT, sur validation du manager	Individualisé, sur mesure, dans tous les domaines de la performance En relation avec tous les partenaires du projet	Charte du SHN + Charte EDF**	Soumis à la commission d'évaluation et au comité de sélection semestriels
B	AKKUZU Can BERTRAND Irvin CASSIN Alexandre LEBRUN Félix CHASSELIN Pauline LUTZ Camille	Athlètes réalisant occasionnellement des performances de niveau mondial Critères des listes "Senior" ou "Relève" ANS-FFTT	100% des frais d'entraînement du quotidien (hors pension et frais de vie) facturés par le centre d'entraînement* Prise en charge de 5 WTT/an minimum, sur validation du manager et en fonction des possibilités calendaires	Individualisé dans tous les domaines de la performance En relation avec tous les partenaires du projet	Charte du SHN + Charte EDF si sélection**	Soumis à la commission d'évaluation et au comité de sélection semestriels

*sur la base des tarifs pratiqués par les centres d'entraînements en vigueur en septembre 2022

**en cours d'élaboration

Nota: le nombre de WTT pris en charge et les frais d'entraînement s'entendent pour une année à la condition que l'athlète soit maintenu dans son groupe sur l'année entière.

CELLULE « PERFORMANCE SENIOR »

Manager : JACQUET-YQUEL Rozenn

CATEGORIES	ATHLETES	RESULTATS ATTENDUS (simple et/ou double)	AIDES FINANCIERES/DROITS	SERVICES DEDIES	DEVOIRS	STATUT
2028	DE NODREST Léo REMBERT Bastien DORR Esteban PICARD Vincent ROLLAND Jules PORET Thibault COK Isa LUTZ Charlotte MOSTAFAVI Leïli	Athlètes à potentiel (niveau / âge) réalisant régulièrement des performances de niveau européen ou mondial dans leur catégorie d'âge Critères de liste "Relève" ANS-FFTT	100% des frais d'entraînement du quotidien (hors pension et frais de vie) facturés par le centre d'entraînement* Prise en charge de 3 WTT/an minimum, sur validation du manager et en fonction des possibilités calendaires	Suivi avec l'ensemble des partenaires du projet Sélection aux stages perlés et dédiés groupe Performance Invitation ponctuelle aux stages cellule 2024 Accès partagé aux préparateurs physiques, mentaux Accès partagé aux entraîneurs FTT dédiés	Charte du SHN + Charte EDF si sélection**	Soumis à la commission d'évaluation et au comité de sélection semestriels
RESERVE EDF	ANGLES Enzo RUIZ Romain HACHARD Antoine MIGOT Marie GUISNEL Océane ZARIF Audrey	Athlètes en capacité de réaliser des performances de niveau européen Critères de listes "Senior" ou "Relève" ANS-FFTT	50% des frais d'entraînement du quotidien (hors pension et frais de vie) facturés par le centre d'entraînement* Prise en charge de 2 WTT/an minimum, sur validation du manager et en fonction des possibilités calendaires	Invitation à des stages perlés	Charte du SHN + Charte EDF si sélection**	Soumis à la commission d'évaluation et au comité de sélection semestriels

*sur la base des tarifs pratiqués par les centres d'entraînements en vigueur en septembre 2022

**en cours d'élaboration

Nota: le nombre de WTT pris en charge et les frais d'entraînement s'entendent pour une année à la condition que l'athlète soit maintenu dans son groupe sur l'année entière.

ATHLETES PARTENAIRES OU EN ATTENTE

Manager : JACQUET-YQUEL Rozenn

CATEGORIES	ATHLETES	RESULTATS ATTENDUS	AIDES FINANCIERES/DROITS	SERVICES DEDIES	DEVOIRS	STATUT
PARTENAIRES	Sur candidature et selon profil	Athlètes partenaires du projet sur accord individuel Critère de liste "Collectifs Nationaux" ANS-FFTT	Invitation à des stages perlés + pôles France Prioritaires actions de promotion/développement FFTT	Accompagnement au projet social et professionnel individuel si nécessaire	Charte du partenaire**	
ATHLETES BLESSES	FLORE Tristan SEYFRIED Joé ROBINOT Alexandre BARDET Lilian LANDRIEU Andréa BERTRAND Irvin	Athlètes sur liste de haut niveau ANS-FFTT mais actuellement blessés	Selon besoin pour retour blessure et réathlétisation, sur validation manager	Accompagnement au retour à l'entraînement Accompagnement renforcé au projet social et professionnel individuel	Respect du protocole médical puis de réathlétisation	Soumis à la commission d'évaluation et au comité de sélection semestriels

*sur la base des tarifs pratiqués par les centres d'entraînements en vigueur en décembre 2021

**en cours d'élaboration



ANNEXE 3

Présentation des cellules

« Performance

« Jeunes » et

« Détection »

CELLULE « PERFORMANCE JEUNES »

Manager : LOISEAU Damien

CAT	ATHLETES	RESULTATS ATTENDUS (simple et/ou double)	AIDES FINANCIERES/DROITS	SERVICES DEDIES	DEVOIRS	STATUT
A	COTON Flavien HOCHART Léana	Athlètes à potentiel (niveau / âge) réalisant régulièrement des performances de niveau européen ou mondial dans leur catégorie d'âge Critères de liste "Relève" ANS FFTT	Soutien entraînement quotidien Coût des stages : 25€/jour, sauf pour stage prépa CEJ/CDMJ (gratuité) Compétitions : prise en charge à 100% des compétitions internationales nécessaires à la progression (principalement Youth Star Contender), sur validation du manager Possibilité de report de matches de championnat par équipe	<ul style="list-style-type: none"> Individualisé, « cousu main » (en relation avec tous les partenaires du projet : parents, réfèrent du « camp de base », réfèrent.e de l'athlète, ...) Moyens fédéraux (structurels et financiers) au service de l'athlète Intégration rapide sur les compétitions internationales sénior sur validation des managers concernés Service vidéo 	<ul style="list-style-type: none"> Engagement dans un projet tourné vers le haut niveau (athlète, famille, club, comité, ligue...) Charte du SHN Charte EDF si sélection 	Soumis à la commission semestrielle d'évaluation et validé par le comité de sélection

Nota: le nombre de WTT pris en charge s'entendent pour une année à la condition que l'athlète soit maintenu dans son groupe sur l'année entière.

CELLULE « PERFORMANCE JEUNES »

Manager : LOISEAU Damien

CAT	ATHLETES	RESULTATS ATTENDUS (simple et/ou double)	AIDES FINANCIERES/DROITS	SERVICES DEDIES	DEVOIRS	STATUT
B	<p>AVEZOU Agathe</p> <p>BLED Gaétane</p> <p>DE STOPPELEIRE Cléa</p> <p>KOURAICHI Alexis</p> <p>LAM Nathan</p> <p>MOBAREK Lucie</p> <p>NOIRAUT Antoine</p> <p>PORET Thibault</p>	<p>Athlètes en capacité de réaliser des performances de niveau européen</p> <p>Critères de listes "Relève" ANS FFTT</p>	<p>Suivi entraînement quotidien</p> <p>Coût des stages : 25€/jour, sauf pour stage prépa CEJ ou CDMJ (gratuité)</p> <p>Compétitions : prise en charge à 100% de WTT Youth (cible : 2 à 3/an) sur validation du manager</p> <p>Possibilité de report de matchs de championnat par équipe</p>	<p>Inscriptions en WTT Youth</p> <p>Participation aux stages équipe de France</p> <p>Participation aux stages de préparation CEJ/CDMJ si sélection</p> <p>Suivi par le capitaine de la catégorie</p> <p>Suivi par préparateur physique fédéral</p>	<p>Engagement dans un projet tourné vers le haut niveau (athlète, famille, club, comité, ligue...)</p> <p>Charte du SHN</p> <p>Charte EDF si sélection</p>	<p>Soumis à la commission semestrielle d'évaluation et validé par le comité de sélection</p>

Nota: le nombre de WTT pris en charge s'entendent pour une année à la condition que l'athlète soit maintenu dans son groupe sur l'année entière.

CELLULE « PERFORMANCE JEUNES »

Manager : LOISEAU Damien

CAT	ATHLETES	RESULTATS ATTENDUS (simple et/ou double)	AIDES FINANCIERES/DROITS	SERVICES DEDIES	DEVOIRS	STATUT
C	<p>BAECHLER Martin BESNIER Célian BONNETERRE Malichanh CHAMPAUZAS DUPARAY Maxence CHAN Crystal CHAPET Marie CHEVALLIER Clémence COTON Adrien DESCHAMPS Hugo DOUSSINET Nathan FRUCHART Benjamin GREMILLON BACHELET Mathys HUYNH Jade JELLOULI Milhane LAMBERT Noémie MINNI Léa MOURIER Flavio PILARD Nathan PUJOL Elise ROBBES Jeanne SOHAN Gilles TRASCU Luca</p>	<p>Championnats de France dans sa catégorie : podiums</p> <p>Performance significative sur un Youth Contender</p>	<p>Suivi entrainement quotidien</p> <p>Coût des stages : 50€/jour, sauf pour stage prépa CEJ ou CDMJ (gratuité)</p> <p>Compétitions : WTT Youth Contender en "free" sur validation du manager</p> <p>Pas de report de match de championnat par équipe</p>	<p>Possibilité d'inscription en Youth Contender en « Free »</p> <p>Sélection aux stages "Pré-équipe de France"</p> <p>Participation aux stages de préparation CEJ/CDMJ si sélection</p> <p>Suivi par le capitaine de la catégorie</p> <p>Suivi par le préparateur physique en stage Pré-EDF et bilan</p>	<p>Engagement dans un projet tourné vers le haut niveau (athlète, famille, club, comité, ligue...)</p> <p>Charte du SHN si SHN</p> <p>Charte EDF si sélection</p>	<p>Soumis à la commission semestrielle d'évaluation et validé par le comité de sélection</p>

CELLULE « DETECTION »

Manager : SIMONIN Guillaume

CAT	ATHLETES	RESULTATS ATTENDUS (simple et/ou double)	AIDES FINANCIERES/DROITS	SERVICES DEDIES	DEVOIRS	STATUT
A	GUO ZHENG Nina	EMC : Victoire Championnats de France podium en catégorie supérieure	Entraînement quotidien : soutien technique ponctuel sur site Coût des stages : 25€/jour Compétitions: prise en charge à 100% des compétitions internationales nécessaires à la progression, sur validation du manager	Individualisé dans tous les domaines de la performance en relation avec tous les partenaires du projet Service vidéo Proposition de participation aux stages nationaux U15, voire U19 Accouturation à l'international: possibilités dans les stages ITTF / ETTU	Engagement dans un projet tourné vers le haut niveau (athlète, famille, club, comité, ligue...)	Soumis à la commission semestrielle d'évaluation et validé par le comité de sélection
B	BOSSIS Axel CAVILLE Sandro JOHNSTON Nolan MOREL GONZALES Titouan MULLER Roméo NODIN Alexia SANDONA Quentin TESSIER Noah VITEL Noah WARIN Rija ZHAO Lisa	EMC : podium	Coût des stages : 25€/jour pour ceux ayant déjà été sélectionnés en EDF 50€/jour pour ceux n'ayant pas encore été sélectionnés en EDF (EMC ou CEJ) Compétitions : prise en charge à 100% de WTT Youth (cible : 2 à 3/an) sur validation du manager Possibilité de report de matchs	Invitation aux stages perlés et dédiés de la Détection Mise en relation de l'encadrement du quotidien avec le manager Possibilité de participation aux stages nationaux U15 Accouturation à l'international : possibilités dans les stages ETTU	Engagement dans un projet tourné vers le haut niveau (athlète, famille, club, comité, ligue...)	Soumis à la commission semestrielle d'évaluation et validé par le comité de sélection

Nota: le nombre de WTT pris en charge s'entendent pour une année à la condition que l'athlète soit maintenu dans son groupe sur l'année entière.

CELLULE « DETECTION »

Manager : SIMONIN Guillaume

CAT	ATHLETES	RESULTATS ATTENDUS (simple et/ou double)	AIDES FINANCIERES/DROITS	SERVICES DEDIES	DEVOIRS	STATUT
C	Joueurs en évaluation : BRILLOUET Lucas CLIN Simon DUCHET Lulie ESCUДИER Tim HUANG Chloé JEAN Marin LANGEVIN Yahiko LIU Yue Yan ROCHUT Albane TRASCU Emma	Championnats de France : podium	Coût des stages: 50€/jour Compétitions : possibilité d'inscription en WTT Youth en « free » jusqu'à 3 fois par an Pas de report de match	Mise en relation de l'encadrement du quotidien avec le manager Invitation possible sur des stages nationaux	Engagement dans un projet tourné vers le haut niveau (athlète, famille, club, comité, ligue...)	Soumis à la commission semestrielle d'évaluation et validé par le comité de sélection

Nota :

les 8 premiers français U13 au classement national officiel (au début de chaque phase) bénéficient des mêmes aides financières/droits que les athlètes en catégorie C



ANNEXE 4

Critères d'accès aux listes ministérielles

CRITERES 2022-2024

	Elite	SM, SD, WX	Equipes	Non Olympique	Population concernée
Niveau de performance	Jeux Olympiques	1 - 8	1 - 4		
	WTT GRAND SMASH	1 - 8		1 doubles (MD, WD)	
	Championnats du Monde / Finale coupe du Monde	1 - 8	1 - 4	1 doubles (MD, WD)	
	Championnats d'Europe/Jeux Européens	1 - 4**	1		
	Seniors	SM, SD, WX	Equipes	Non Olympique	* SM = simples messieurs, SD = simples dames WX = doubles mixtes ** pas de départage 3è, 4è
Niveau de performance	Jeux Olympiques	9 - 16	5 - 8		
	Championnats du Monde	9 - 16	5 - 8	2 - 4 doubles (MD, WD)	
	WTT Champion's	1 - 8		2 - 4 doubles (MD, WD)	
	Championnats d'Europe/Jeux Européens	5 - 8	2 - 4	1 - 4 doubles (MD, WD)	
	Relève	SM, SD, WX	Equipes	Non Olympique	Population concernée
Niveau de performance	Jeux Olympiques de la Jeunesse	1 - 8	1 - 4		Jusqu'à U30 * SM = simples messieurs, SD = simples dames WX = doubles mixtes ** pas de départage 3è, 4è *** Europe et Asie exclusif
	Championnats du Monde Juniors	1 - 16	1 - 8		
	Championnats d'Europe - 21 ans Championnats d'Europe des Jeunes	1 - 8	1 - 4		
	WTT STAR Contender***	1 - 16			
	WTT Contender Europe-Asie***	1 - 8			
	WTT Feeder Europe et Asie	1 - 4			
	WTT Youth Star Europe et Asie	1 - 8			
	WTT Youth Europe et Asie	1 - 4			
	Euro Mini Champ's	1 - 4			
	Coll. Nat	Individuels (SM, SD)	Equipes	Non Olympique	Population concernée
Niveau de performance	Propositions des ligues via coordo ETR puis commission nationale	Ranking PPF Partenaires Seniors U23 > 2 300 pts Seniores U23 > 1 750 pts Juniors U19 > 2150 pts Juniors U19 > 1650 pts Juniors U17 > 2050 pts Juniors U17 > 1550 pts Cadets 2 > 1950 pts Cadettes 2 > 1400 pts			cadets 2, juniors, seniors, U23
	Championnats FRA senior & junior	1 à 16			
	Espoirs	Individuels (SM, SD)	Equipes	Non Olympique	Population concernée
Niveau de performance	Ranking FRA (Minimes, Cadets 1)	Ranking PPF Espoirs cadets 1 > 1750.0 pts cadettes 1 > 1275.0 pts minimes 2 G > 1500.0 pts minimes 2 F > 1075.0 pts minimes 1 G > 1150.0 pts minimes 1 F > 900.0 pts			cadets 1, minimes, et benjamins de plus de 11 ans
	Euro Mini Champs	5 à 8			
	Championnats de France cadets, minimes, benjamins	1 à 8			
Quotas régionaux	Propositions des ligues (2 maxi) via coordo ETR puis commission nationale	15 se rapprochant des critères de performance			

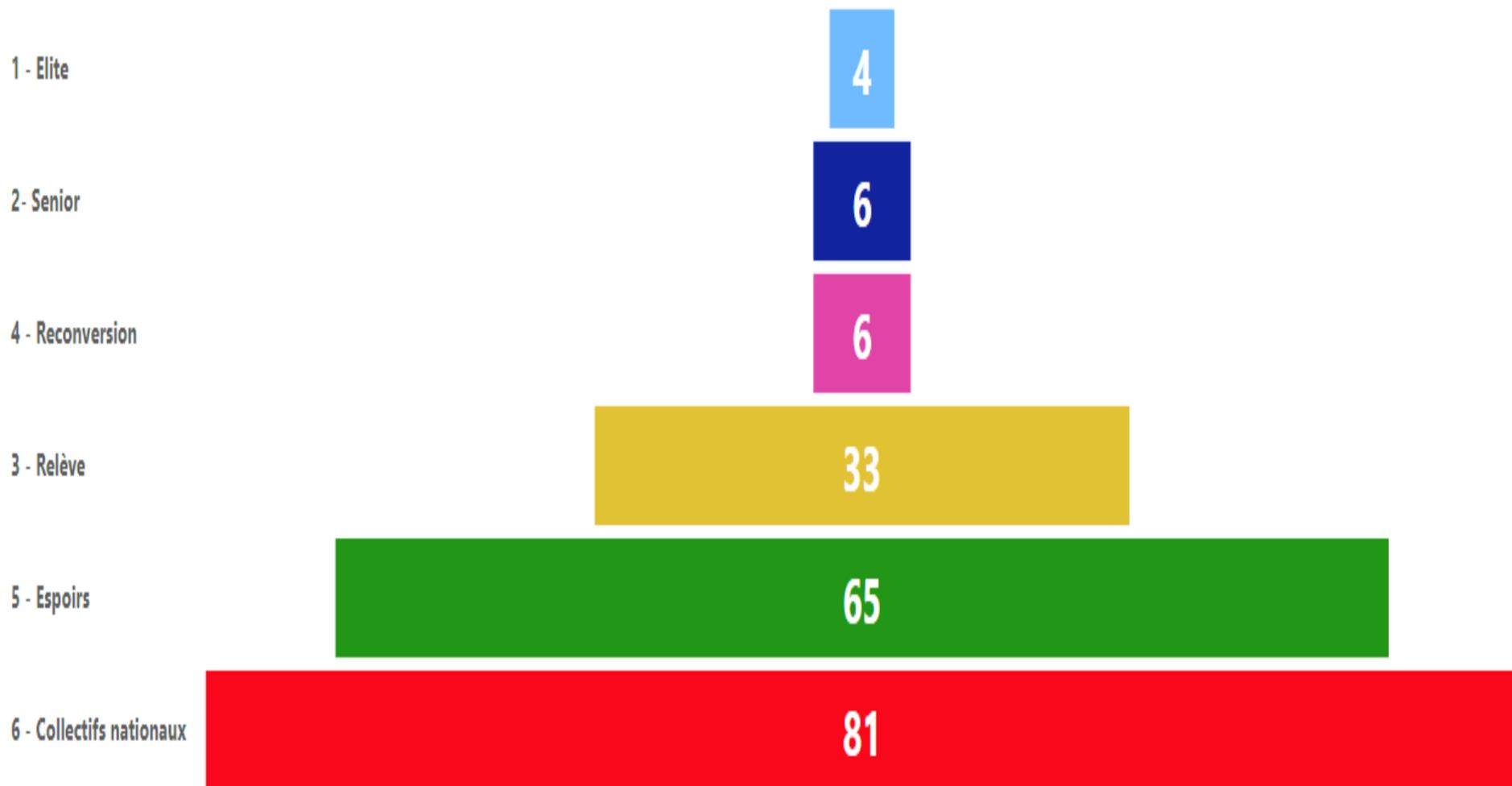


ANNEXE 5

Analyse détaillée des listes ministérielles 2022

ANALYSE DE LA REPARTITION DES SPORTIFS INSCRITS SUR LISTES MINISTERIELLES 2022

REPARTITION PAR STATUTS.

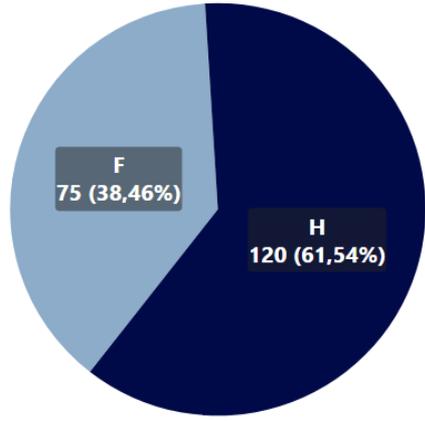
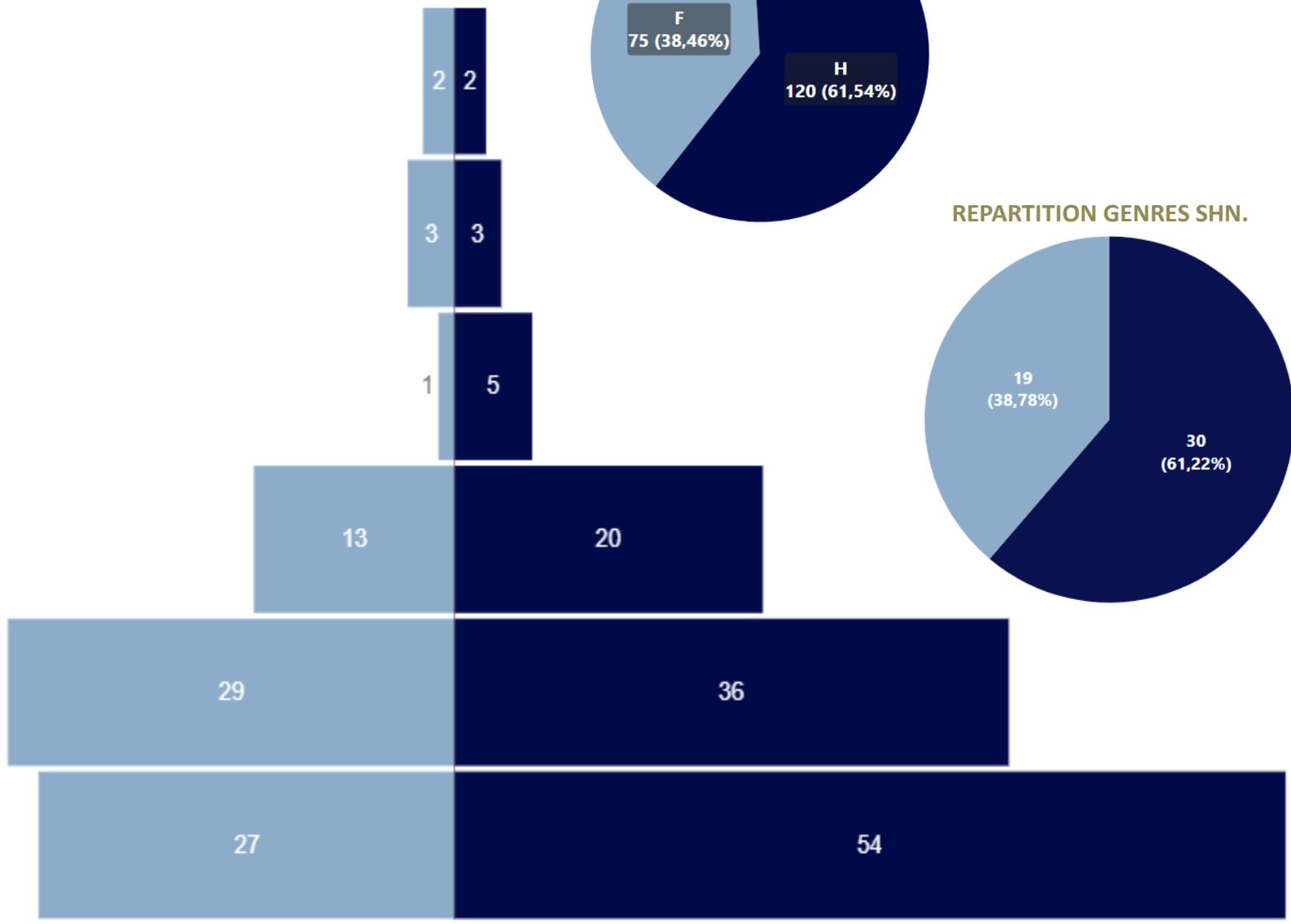


195 SPORTIFS LISTES EN 2022 (Rappel 278 en 2021)

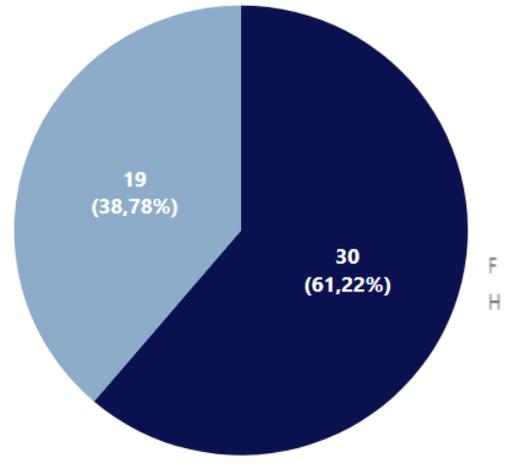
REPARTITION PAR GENRES.

REPARTITION GENRES LISTES.

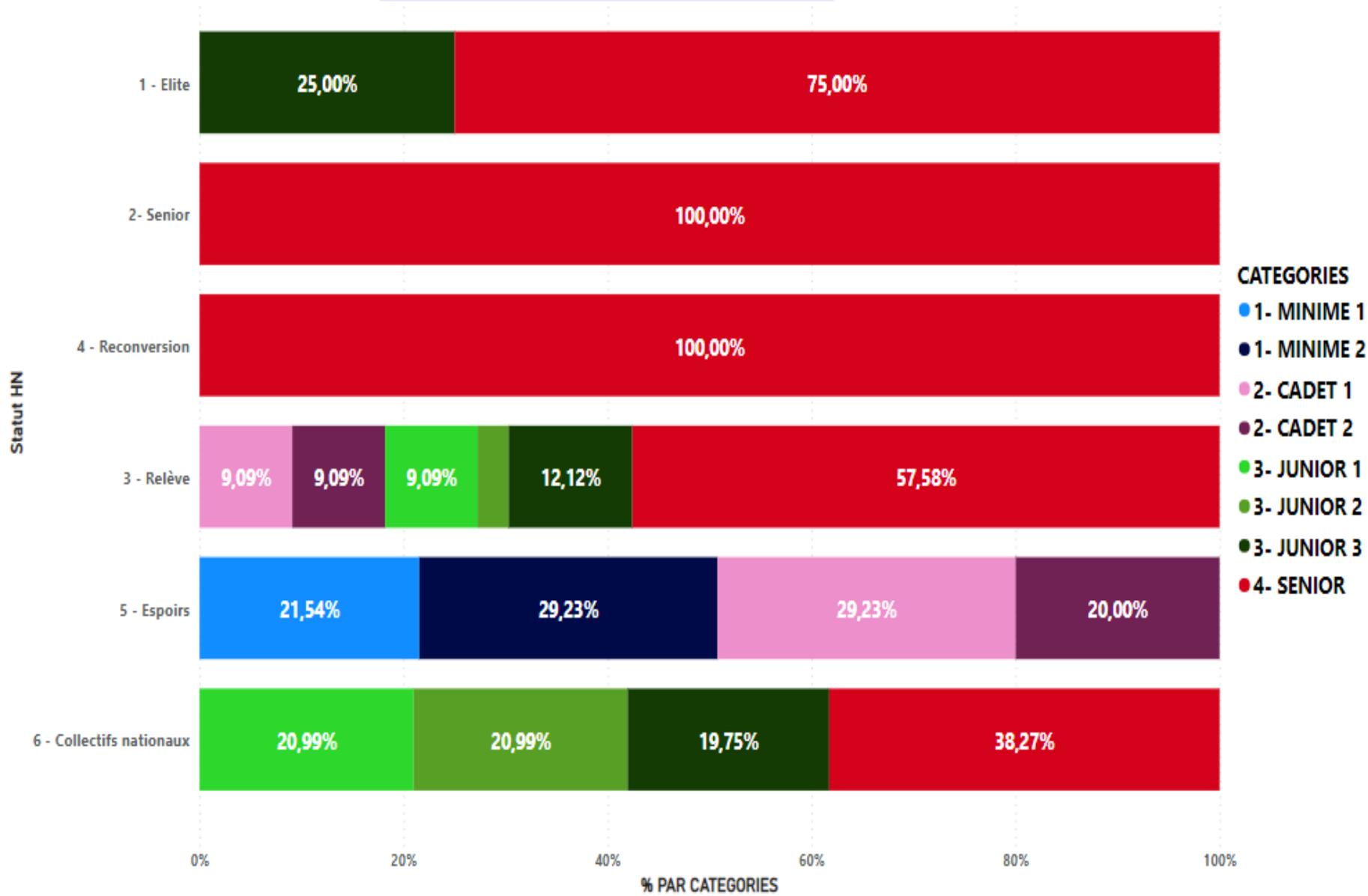
- 1 - Elite
- 2- Senior
- 4 - Reconversion
- 3 - Relève
- 5 - Espoirs
- 6 - Collectifs nationaux



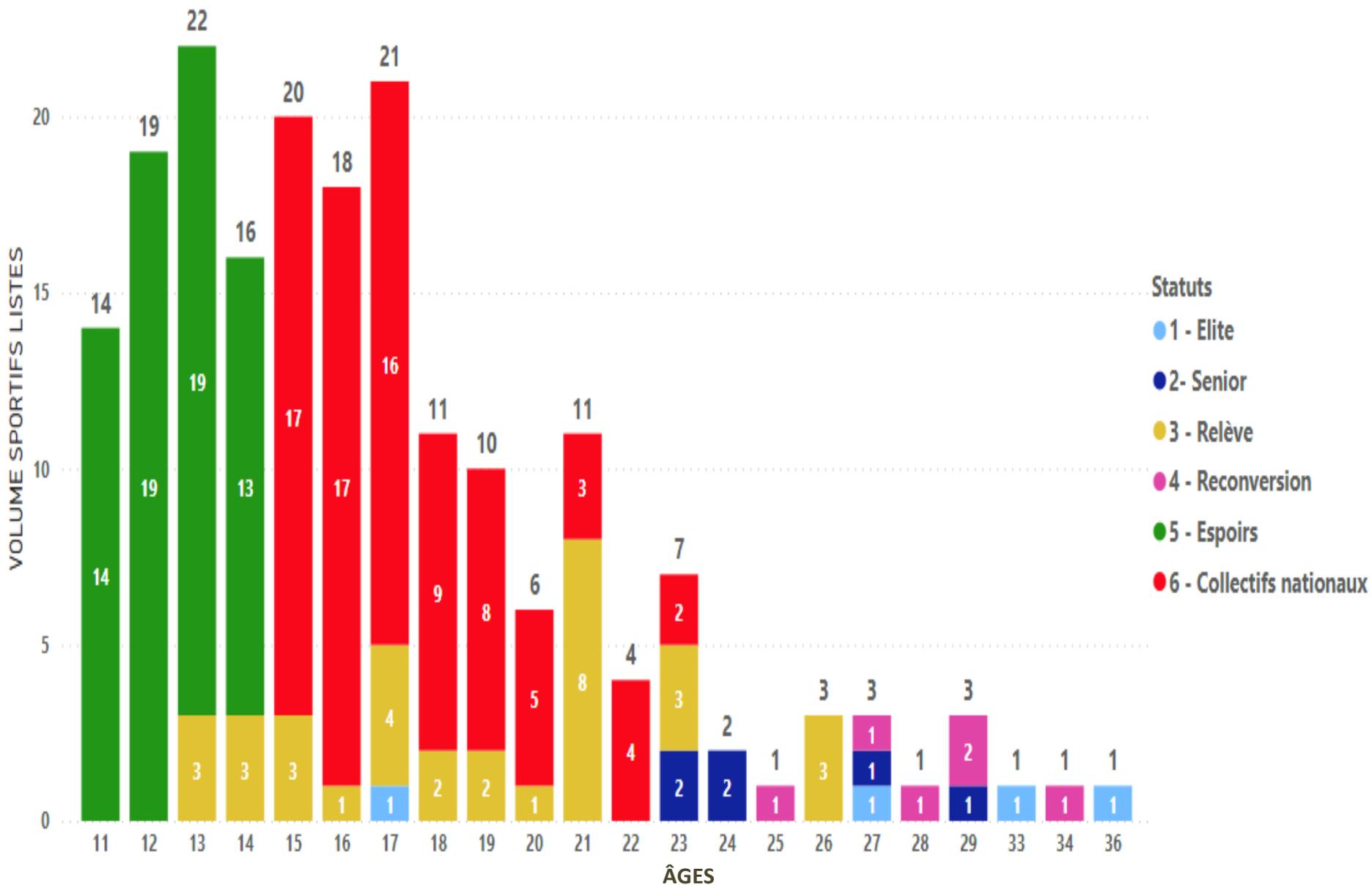
REPARTITION GENRES SHN.



REPARTITION PAR CATEGORIES FFTT

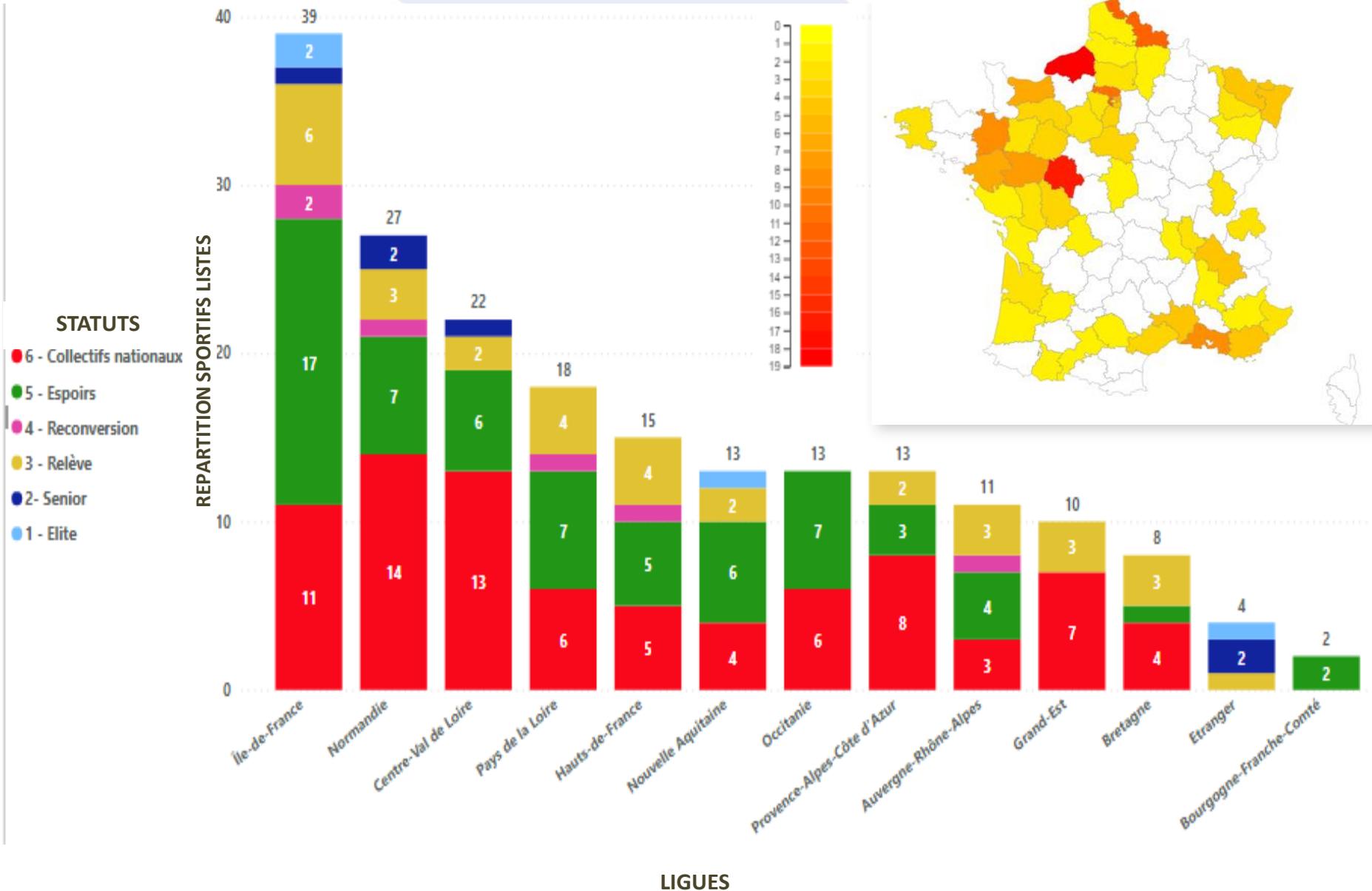


REPARTITION PAR AGES.



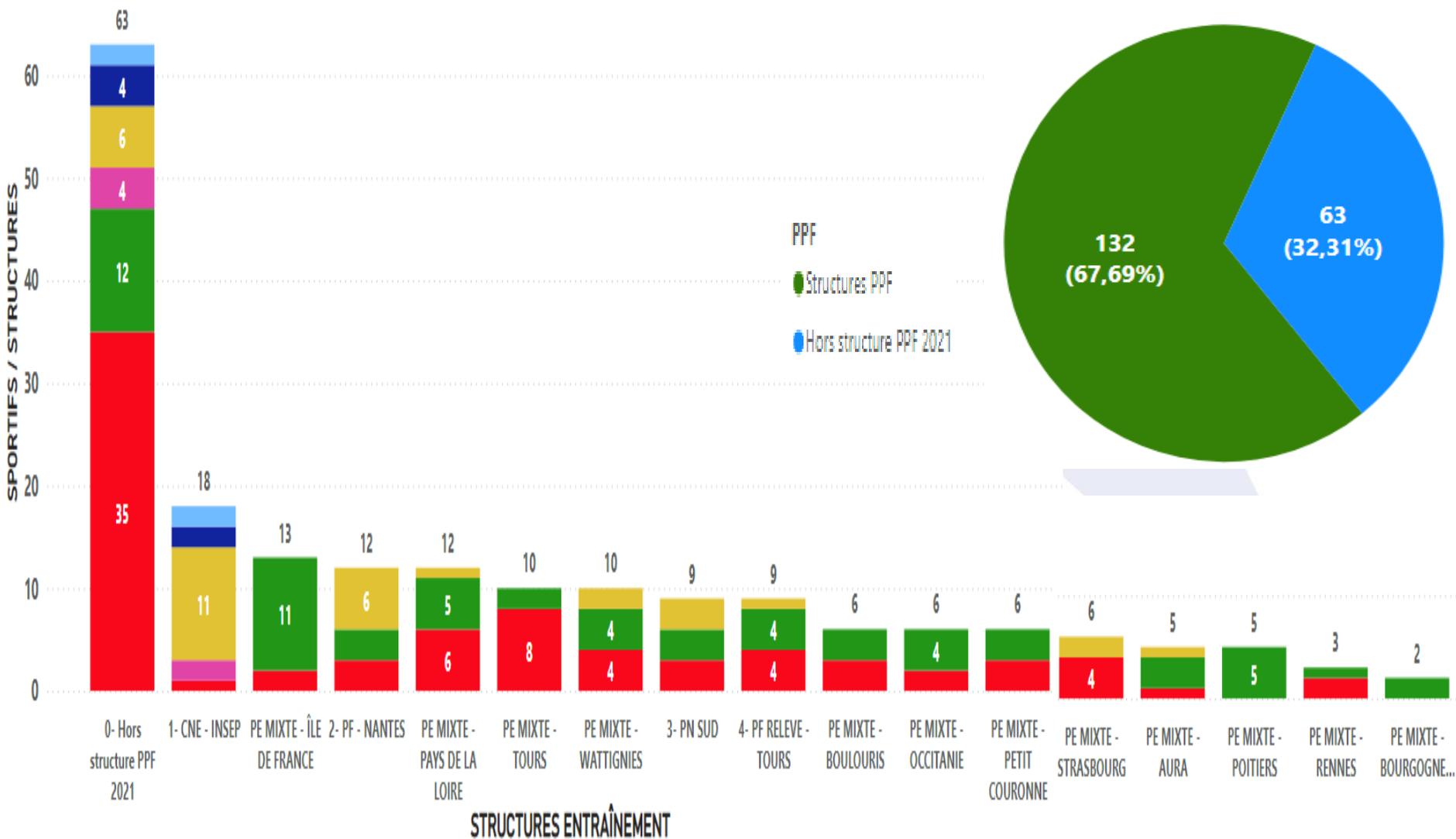
REPARTITION PAR TERRITOIRES

REPRESENTATION PAR COMITES



REPARTITION PAR STRUCTURES D'ENTRAÎNEMENT.

STATUTS ● 6 - Collectifs nationaux ● 5 - Espoirs ● 4 - Reconversion ● 3 - Relève ● 2 - Senior ● 1 - Elite

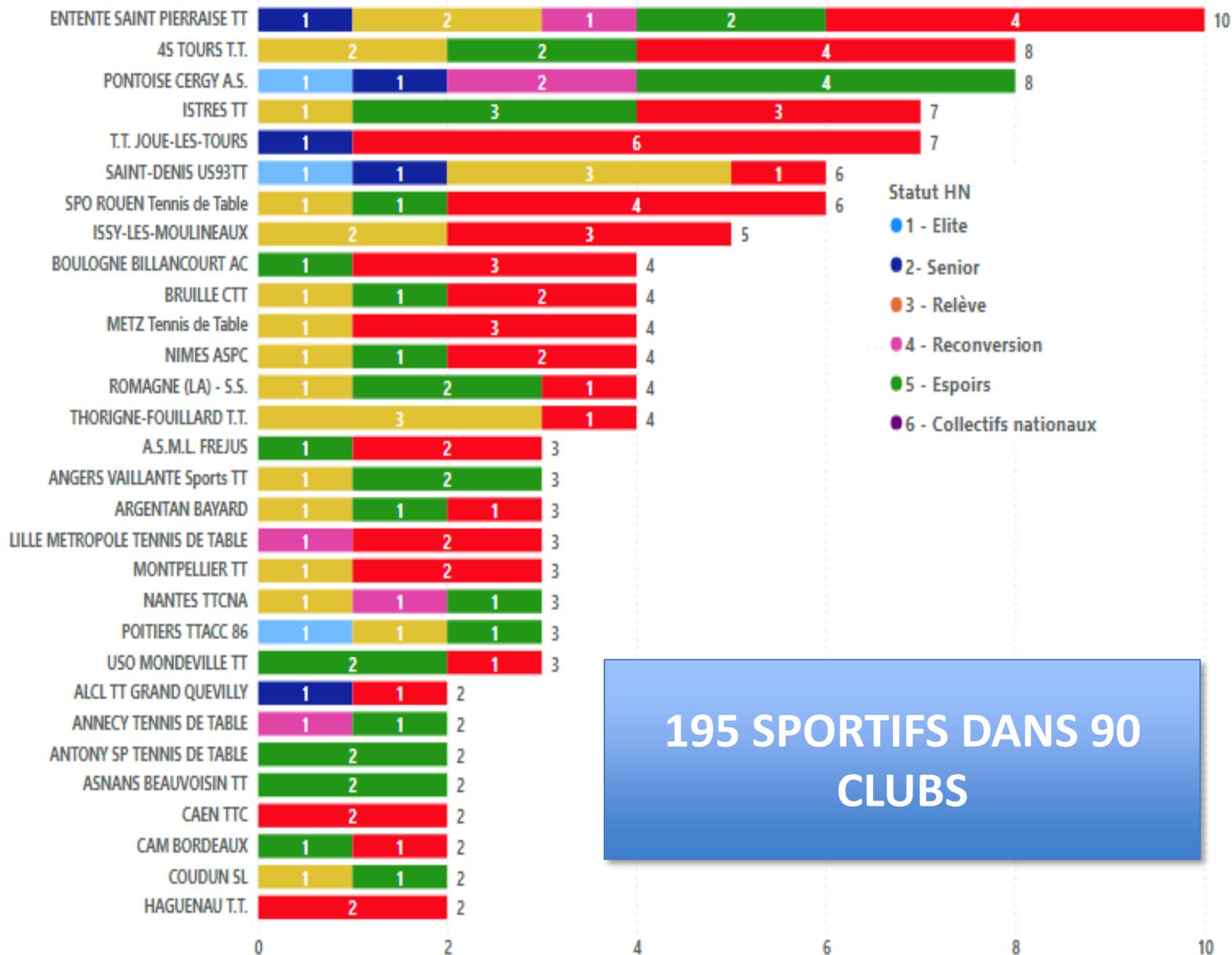


REPARTITION par CLUBS et STATUTS

STATUTS

- 1 - Elite
- 2 - Senior
- 3 - Relève
- 4 - Reconversion
- 5 - Espoirs
- 6 - Collectifs nationaux

CLUBS



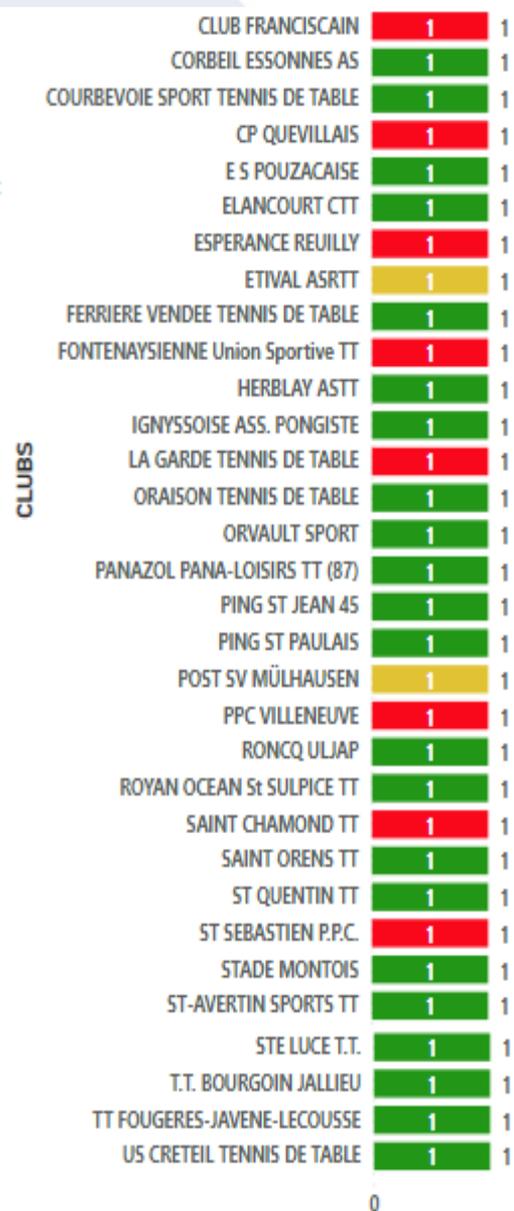
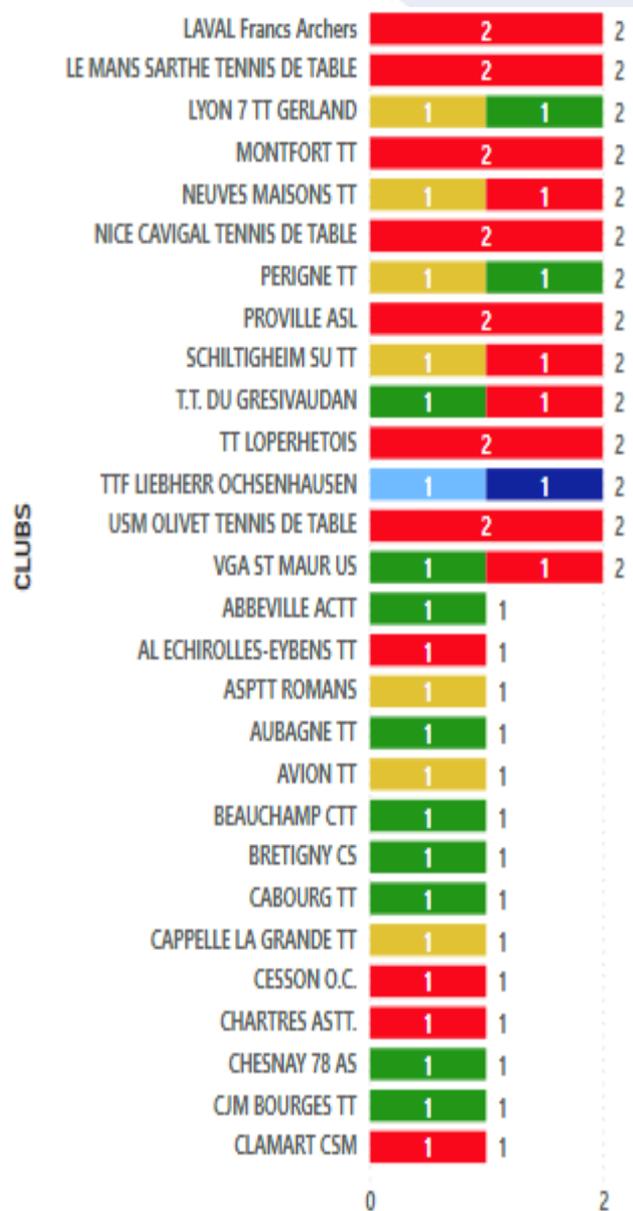
Statut HN

- 1 - Elite
- 2 - Senior
- 3 - Relève
- 4 - Reconversion
- 5 - Espoirs
- 6 - Collectifs nationaux

195 SPORTIFS DANS 90 CLUBS

REPARTITION SPORTIFS LISTES

REPARTITION par CLUBS et STATUTS



STATUTS

- 1 - Elite
- 2 - Senior
- 3 - Relève
- 4 - Reconversion
- 5 - Espoirs
- 6 - Collectifs nationaux

REPARTITION SPORTIFS LISTES



ANNEXE 6

Liste des « structures partenaires du PPF » 2022



**LISTE DES « STRUCTURES PARTENAIRES DU PPF »
SAISON 2022 - 2023**

Les structures partenaires du PPF accueillent et entraînent de manière permanente les joueurs des cellules FFTT mentionnés en annexe 2 (cellules « 2024 » et « Performance Senior »).

CENTRE D'ENTRAINEMENT	LABEL « 2024 »	LABEL « PERFORMANCE SENIOR »	JOUEURS SUIVIS
METZ TT	X		CHASSELIN Pauline
LA ROMAGNE TT	X	X	DE NODREST Léo YUAN Jia Nan
MONTPELLIER TT	X	X	LEBRUN Alexis LEBRUN Félix DORR Esteban
OCHSENHAUSEN	X		AKKUZU Can BERTRAND Irvin CASSIN Alexandre GAUZY Simon

Le label « structure partenaire du PPF » est octroyé pour une année sportive du 1^{er} juillet au 30 juin de la saison considérée, sous réserve du respect du cahier des charges publié au chapitre 3.5 du Projet de Performance Fédéral (PPF).



ANNEXE 7

Dossier de la Surveillance Médicale Réglementaire

La surveillance médicale réglementaire est obligatoire et est mise en place, afin de prévenir les risques sanitaires inhérents à la pratique sportive de haut-niveau, conformément aux Articles A 231-3 et suivants du Code du Sport.

1. QUELLES SONT MES OBLIGATIONS ?

- + **Pour les nouveaux entrants ou ceux n'ayant pas fait le nécessaire l'année dernière** : compléter la fiche de consentement et la retourner à Askamon par mail à support@askamon.com et à smr@fftt.email (pour créer le dossier médical) ;
- + déposer sur cette plateforme les résultats d'examens qui me sont demandés : **AVANT LE 31 MARS 2022.**

2. QUAND LES FAIRE ?

- + Dans les 2 mois qui suivent votre 1ère inscription sur les listes ministérielles ;
- + une fois par an, s'il s'agit d'un renouvellement. Nous vous conseillons donc de prendre les rendez-vous dès votre mise en liste ;
- + si vous êtes sportif en pôle France ou Espoir, rapprochez-vous de votre responsable de pôle pour la mise en œuvre des examens de votre SMR. Cependant, il vous appartient de transmettre les résultats d'examens sur la plateforme, sauf accord contraire avec l'équipe médicale de votre pôle (qui peut avoir accès à la plateforme).

3. POURQUOI CE BILAN ?

L'objectif est préventif, et vise à limiter les accidents de santé majeurs, mais également à détecter les facteurs de risque communs à notre population, ainsi que les risques sanitaires inhérents à la pratique sportive intensive.

4. QUELS SONT LES EXAMENS A REALISER ? :

- Je réalise, **avant le 31 mars 2022**, les examens suivants :
- **UN EXAMEN MEDICAL** :
 - ✓ Un entretien avec examen physique, morphostatique et mesures anthropométriques ;
 - ✓ un bilan diététique (ou une consultation spécialisée avec un nutritionniste), des conseils nutritionnels ;
 - ✓ un examen psychologique (ou une consultation spécialisée) ;
 - ✓ un questionnaire de surentrainement ;
 - ✓ le bilan de dépistage des pathologies de hanche.
- **UN BILAN PODOLOGIQUE**
- **UN BILAN DENTAIRE**

Ces examens doivent être réalisés par un médecin diplômé en médecine du sport, auquel vous apporterez les examens suivants, réalisés en amont :

- *Bandelette urinaire ;*
- *examen biologique sanguin (NFS, Ferritine, créatinine, glycémie à jeun, bilan lipidique) ;*
- *échographie cardiaque : une seule fois dans votre carrière, si celle-ci est faite avant l'âge de 15 ans, sinon à refaire entre 18 et 20 ans ;*
- *un électrocardiogramme avec interprétation (qui peut parfois être réalisé par le médecin pendant la consultation) ;*

5. QUELLES PRECAUTIONS ?

- ✚ Veillez à ce que les bilans médicaux soient nominatifs, signés, datés et tamponnés par le médecin ;
- ✚ scannez les documents dans le bon sens de lecture et les intégrez dans votre dossier web patient Askamon en fichier .pdf uniquement ;
- ✚ indiquez dans le champ « date du document », la date de réalisation de l'examen (et non pas la date à laquelle vous intégrez votre bilan dans Askamon) ;
- ✚ veillez à ce que les pièces jointes correspondent bien aux rubriques choisies. Par exemple un « bilan psychologique » intégré dans la rubrique « bilan dentaire » ne sera pas validé.

6. OBLIGATION / SANCTION

Tout manquement à ces obligations peut entraîner, pour des raisons de sécurité médicale, la non-sélection du sportif pour une compétition internationale et/ou pour tous les stages fédéraux programmés. Le sportif s'expose également à une exclusion du pôle France ou Espoir dans lequel il est inscrit.

7. QUELLES SONT LES MODALITES DE PRISE EN CHARGE ?

- ✚ Je règle les honoraires et frais d'examens directement auprès du professionnel de santé qui doit établir une facture (**NE PAS UTILISER VOTRE CARTE VITALE**).

Attention : Ne pas se faire établir de feuille de soins par le médecin.

- ✚ Les notes de frais sont à réaliser sur cleemy, *il faut garder les copies des résultats d'examens et les originaux des notes d'honoraires pendant 3 ans ;*

Pour une toute 1ère utilisation du logiciel des notes de frais Cleemy : *il faut dans un premier temps compléter les conditions de production des justificatifs et renvoyer le document à ndfcleemy@fftt.email (sans cette étape, nous ne pourrez pas faire de note de frais).*

Pour vous aider à créer une note de frais : télécharger le guide utilisateur.

*Si vous avez déjà créé votre compte ou votre compte Cleemy vient d'être validé : faire une note de frais Pôle : pôle : **DTN** – évènement : **HNMEDICSMR***

- ✚ J'obtiendrai le remboursement de ces frais par la fédération uniquement dans les conditions suivantes :

- La totalité des examens requis a été réalisée et déposée sur la plateforme **ASKAMON uniquement**.
 - Le remboursement sera effectué suivant les plafonds suivants :

Nature des examens	Périodicité des examens	Plafond de remboursement fédéral
Echographie cardiaque	1 seule fois	100€
Test d'effort	1 seule fois	100€
ECG de repos	1 fois par an	25€
Bilan biologique sanguin	1 fois par an	20€
Examen médical	1 fois par an	25 €

DANS TOUS LES CAS :

Pour toute information complémentaire, j'envoie un mail à smr@fft.email



ANNEXE 8

Convention FFTT / SHN

CONVENTION FFTT / SHN

2022

SPORTIF DE HAUT NIVEAU

1^{er} janvier au 31 décembre 2022
Direction Technique Nationale





Entre :

La Fédération Française de Tennis de Table, représentée par son Président, Gilles ERB et son Directeur Technique National, Jean-Nicolas BARELIER,

Et

Le sportif de Haut niveau (SHN), licencié à la FFTT, dont les noms et coordonnées sont indiqués ci-dessous.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Club FFTT :

Le SHN reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des dispositions contenues dans la présente convention, déclare en accepter toutes les dispositions ainsi que celles contenues dans les annexes.

Il s'engage à retourner cette présente page, **revêtue de sa signature électronique via PSQS ainsi qu'une validation mobile (vérifier le numéro de portable sur PSQS).**

Fait à, en deux exemplaires

Le.....

Le SHN, (ou son représentant légal si mineur)

**Le Président de la FFTT
Gilles ERB**

**Le Directeur Technique National
Jean-Nicolas BARELIER**

PREAMBULE

La Fédération Française de Tennis de Table et l'État sont garants du respect des principes énoncés dans la présente convention. Ils veillent à ce que soient réunis les moyens nécessaires pour soutenir le tennis de table de haut niveau. Ils favorisent l'accès des sportifs à leur plus haut niveau de performance et à la meilleure expression de leurs capacités sociales et professionnelles.

I- INTRODUCTION

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir le cadre général dans lequel s'intègre le Sportif de Haut Niveau (SHN) inscrit sur les listes ministérielles en référence aux textes législatifs et réglementaires régissant le sport de haut niveau (Article R 221-1 du Code du sport et suivants). Elle permet de déterminer les engagements réciproques entre la FFTT et le SHN en 2022.

ARTICLE 2 : DURÉE

La présente convention est applicable **du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.**

ARTICLE 3 : LICENCIATION

Le SHN s'engage à être licencié dans un club affilié à la FFTT. Si cette procédure n'est pas respectée, le SHN ne pourra pas bénéficier de l'assurance responsabilité civile et individuelle accident lors des entraînements et des compétitions.

Le SHN ne pourra pas participer aux compétitions nationales organisées par la FFTT, ni être engagé sur les compétitions internationales.

ARTICLE 4 : MODALITES DE SELECTION EN EQUIPE DE FRANCE

En signant la présente convention, le SHN accepte de fait les termes de la charte spécifique des joueurs de l'Equipe de France en cas de sélection en Equipe de France 2022.

Les modalités de sélection en équipe de France sont précisées dans la circulaire afférente.

II – ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

ARTICLE 5 : SURVEILLANCE MÉDICALE RÉGLEMENTAIRE

Dans le cadre de la politique ministérielle de protection de la santé des SHN, en application des articles L. 230-1 et suivants du code du sport, R. 231-3 à 231-11 et A. 231-3 à 231-7, la FFTT met en place la Surveillance Médicale Réglementaire (SMR). Cette surveillance est effectuée à titre préventif pour la protection de la santé du SHN. Elle est coordonnée par le médecin fédéral en charge du suivi médical.

L'ensemble des obligations de la FFTT est retranscrit dans le règlement médical consultable sur le site Internet de la FFTT ainsi que l'ensemble des formulaires dans l'onglet « suivi médical ».

Lien des règlements généraux : https://www.fft.com/site/medias/shares_files/reglements-generaux-2021-applicables-1er-juillet-2021-3501.pdf

Le SHN s'engage à respecter les dispositions du règlement médical de la FFTT. Le SHN devra se soumettre à la SMR et à tout dispositif de suivi des SHN et de lutte contre le dopage qui pourraient être mis en œuvre par la FFTT, l'AFLD, l'ETTU ou l'ITTF.

Le SHN s'engage à vérifier et/ou mettre à jour les informations le concernant sur l'application ASKAMON assurant le suivi médical réglementaire du sportif de haut niveau.

Lien du site ASKAMON : <https://pda.askamon.com/login>

Le SHN s'engage à répondre à toutes les convocations et prescriptions (individuelles ou lors de regroupements) relatives au suivi médical.

Tout manquement à ces obligations peut entraîner, pour des raisons de sécurité médicale, la non-sélection du SHN pour une compétition et/ou tous les stages fédéraux programmés.

ARTICLE 6 : PRÉVENTION ET LUTTE ANTIDOPAGE

La FFTT s'engage à apporter des conseils et informations relatifs à la lutte contre le dopage.

Le SHN :

- s'engage à prendre connaissance des textes et documents de référence concernant le dopage et à pleinement les respecter (<https://sportifs.afld.fr/>) ;
- s'engage à ne pas utiliser de substance dopante ou de procédé interdit ([liste à jour sur le site de l'AFLD](#)). Le SHN reconnaît les conséquences néfastes que peut avoir, sur l'organisme, une pratique dopante ;
- se soumettra à tous les contrôles antidopage organisés à la demande des pouvoirs publics, de la FFTT et/ou de l'ETTU ou l'ITTF. (<https://sportifs.afld.fr/le-deroulement-dun-contrôle-antidopage/>) ;
- se soumet à une obligation de localisation s'engage à fournir toutes les informations relatives dans les délais requis et à les maintenir à jour auprès de l'AFLD ou de l'ETTU ou de l'ITTF ou de l'AMA. (<https://sportifs.afld.fr/les-consignes-pour-se-localiser/>) ;
- informe le Médecin de l'équipe de France, le Médecin fédéral, le DTN et l'entraîneur national de toute demande d'autorisation pour usage thérapeutique (AUT) formulée auprès de l'A.F.L.D. ou de l'ETTU ou de l'ITTF. (<https://sportifs.afld.fr/effectuer-une-demande-daut/>).

ARTICLE 7 : SUIVI SOCIOPROFESSIONNEL – ACCOMPAGNEMENT AU DOUBLE PROJET

La réussite sportive est indissociable de la réussite socioprofessionnelle. Le ministère des Sports et la Fédération Française de Tennis de Table développent une politique de suivi social afin que les sportifs de haut niveau puissent réaliser des performances à la hauteur de leur potentiel, tout en leur garantissant la poursuite d'une formation et d'une insertion professionnelle correspondant à leur projet et leurs aspirations. À cet égard le SHN est « l'acteur principal de son projet de formation et/ou d'insertion professionnelle ».

Contact :

- ❖ Référent fédéral du suivi socioprofessionnel : Jean-Luc HABECKER (jl.habecker@fftt.email)
- ❖ Responsable des formations : Nadine RET (nadine.ret@fftt.email)

ARTICLE 8 : DROITS A LA RETRAITE

Entré en vigueur au 1er janvier 2012, ce dispositif financé par l'État permet la prise en compte de périodes d'inscription sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau, pour l'ouverture de droits à pension dans le cadre du régime général d'assurance vieillesse, sous certaines conditions d'âge, de ressources et de nombre de trimestres cotisés chaque année.

L'État compense les trimestres non cotisés par les sportifs de haut niveau pour compléter, à hauteur de 4 trimestres par an, tous régimes de retraite de base confondus, les droits à retraite des sportifs de haut

niveau. La prise en charge par l'État ne peut excéder 16 trimestres par sportif de haut niveau durant sa carrière.

Lien pour faire une demande de validation par le régime général d'assurance vieillesse : http://portail-shn.creps-pdl.fr/wp-content/uploads/2019/06/CERFA-NOTICE_RETRAITE-SHN_2019-1.pdf

Les sportifs de haut niveau qui remplissent cumulativement les conditions suivantes :

- être inscrit sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau prévue à l'article L. 221-2 du Code du sport (en catégorie Relève, Senior, Élite ou reconversion) au cours de l'année concernée par leur demande ;
- être âgé d'au moins 20 ans pendant tout ou partie de cette période d'inscription sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau ;
- justifier de ressources (tous revenus confondus), pour l'année concernée par leur demande, inférieures à 75 % du plafond de la Sécurité Sociale ;
- ne pas avoir cotisé où avoir cotisé partiellement (entre 1 et 3 trimestres maximum dans l'année), tous régimes de retraite de base confondus.

Un courriel sera envoyé à chaque SHN via le PSQS pour les informer de l'ouverture de la campagne et leur transmettre les documents relatifs au dispositif.

(https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/1_plaquette_retraite_shn_2019.pdf)

ARTICLE 9 : PROGRAMME SPORTIF

Le SHN s'engage dans le cadre de son projet sportif à participer aux compétitions dans lesquelles le SHN est sélectionné par la FFTT. Le SHN s'engage à respecter le calendrier prévisionnel d'entraînement, de stages et de compétitions. C'est sur la base de ce programme que pourra s'appliquer la partie 4 de la présente charte (accident du travail et maladie professionnelle).

ARTICLE 10 : DÉONTOLOGIE - ETHIQUE

Le SHN devra respecter la **Charte du sport de haut niveau** rédigée par le CNOSF ([charte d'éthique](#)), ainsi que la Charte d'éthique et de déontologie de la FFTT ([charte FFTT](#)).

Le SHN est un représentant de la FFTT et de son sport, il est un exemple pour l'ensemble de la jeunesse ainsi que pour tous les spectateurs. Il s'engage à respecter l'image de la FFTT, de l'Équipe de France et de son sport et à agir en toutes circonstances en accord avec les responsabilités que lui confère son statut de sportif de haut niveau.

Le SHN considère comme un devoir moral le refus de toute forme de tricherie et de violence telles que (à titre non exhaustif) :

- les agressions verbales ou physiques, les provocations et les incitations à la violence ;
- les discriminations par rapport au sexe, aux apparences ou capacités physiques, à la condition sociale, aux préférences sexuelles, aux opinions religieuses ou politiques ;
- les attitudes racistes, homophobes ou xénophobes ;
- les manœuvres, fraudes ou manipulations destinées à fausser un résultat de compétition.
- les atteintes aux biens d'autrui et de la collectivité.

En cas de non-respect de toutes ces règles, le SHN s'expose à des sanctions disciplinaires prévues dans le barème disciplinaire de la FFTT.

ARTICLE 11 : PREVENTION ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES

Le Ministère des Sports mène depuis de nombreuses années une politique active en matière de prévention vis-à-vis des violences sexuelles. Les abus et le harcèlement sexuels se rencontrent dans toutes les disciplines sportives et à tous les niveaux de pratique. La Fédération Française de Tennis de Table s'engage à lutter contre ces violences sexuelles et est garante de la protection des sportifs.

Les référentes fédérales pour les victimes ou témoins de toute forme d'agressions sexuelles sont :

- Lucie COULON (luci.coulon@gmail.com) ;
- Elisabeth GLADIEUX (elisagladieux@gmail.com).

Contacts pour bénéficier d'un accompagnement et de conseils :

- numéros d'appel d'urgence (dont le 119 pour les mineurs) ;
- cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) du département de résidence ;
- autorité administrative du département de résidence (DDCS-PP) ;
- association "Colosse aux pieds d'argiles" : <https://colosse.fr/contact/> ;

ARTICLE 12 : PARIS EN LIGNE

Conformément à la réglementation française sur les paris sportifs, prévue par le Code du sport (article L.131-16), et aux dispositions de l'article 4.4 du règlement intérieur de la FFTT, le SHN ne peut :

- engager à titre personnel directement ou par personne interposée de mises sur des paris sur une compétition à laquelle il est intéressé directement ou indirectement ;
- communiquer à des tiers des informations privilégiées obtenues dans le cadre de sa profession ou de sa fonction et qui sont inconnues du public.

Toute infraction à ces dispositions pourra entraîner des sanctions sur le plan pénal et disciplinaire.

ARTICLE 13 : BILLETTERIE

En aucun cas, le SHN ne pourra faire des actes de commerce avec les billets que la FFTT lui remet à l'occasion des différentes compétitions auxquelles le SHN participe. Le SHN ne pourra donc tirer aucun bénéfice matériel ou financier lié à la revente des billets.

III- PROMOTION-COMMUNICATION

ARTICLE 14 : ÉQUIPEMENTS - PARTENAIRES

En signant la présente convention, le SHN accepte de fait les termes de la charte spécifique des joueurs de l'Equipe de France en cas de sélection en Equipe de France 2022. Les modalités de port des tenues de l'équipe de France sont précisées dans ladite convention.

ARTICLE 15 : ACTIONS DE PROMOTION

Le SHN se doit de participer gracieusement à une journée minimum d'action de promotion du tennis de table organisée par la FFTT pour son compte ou par un partenaire privé ou public de la FFTT.

Toute sollicitation émanant de la FFTT, ou transitant par elle, sera décidée en accord avec le SHN pour déterminer la meilleure date.

L'ensemble des frais en lien avec ces actions du SHN seront pris en charge par la FFTT ou le bénéficiaire de l'action.

ARTICLE 16 : RELATIONS PRESSE

L'ensemble des relations Presse du SHN sera géré par la FFTT au cours des évènements suivants :

- sélections en équipe de France ;
- sollicitations officielles post-sélection, si l'invitation est adressée à la FFTT ;
- rassemblements de l'Équipe de France ou stage national.

Le SHN s'engage à participer à tous les points Presse organisés par la FFTT dans le cadre des évènements ci-dessus **Tout refus devra être dûment justifié.**

En cas de blessure ou maladie durant une sélection en équipe de France, le communiqué de presse sera fait en accord avec le médecin des équipes de France.

ARTICLE 17 : DROIT A L'IMAGE

Pour rappel, le SHN est propriétaire de son image individuelle (au sens de la reproduction de l'image, du nom, de la voix du joueur).

A ce titre, le SHN peut réaliser à son profit toute action individuelle, de caractère commercial, publicitaire ou promotionnelle, portant sur son image à condition qu'aucune référence à l'image de la FFTT ne soit faite sauf accord de celle-ci.

La FFTT est propriétaire de sa propre image. Elle est la seule habilitée à utiliser ou autoriser son utilisation.

Les modalités propres aux sélections en équipe de France sont spécifiées dans la charte spécifique des joueurs de l'équipe de France

ARTICLE 18 : DEVOIR DE RESERVE

Le SHN conserve à titre individuel la liberté de communiquer avec la presse et celle de faire toute déclaration selon sa liberté de conscience, néanmoins le SHN est soumis au devoir de réserve et doit se conformer aux points ci-après :

- respecter les bons usages, la déontologie du sportif de haut niveau, l'image de la FFTT, celle du sport qu'il pratique et celle de son employeur partenaire (en cas de C.I.P. ou C.A.E.), l'appellation officielle des épreuves fédérales ;
- ne pas s'exprimer au nom de la FFTT ;
- ne pas tenir de propos diffamants à l'égard de la FFTT, de ses membres et de ses partenaires, d'un autre sportif, de l'employeur partenaire ou de tout autre membre d'une instance sportive nationale ou internationale (élu, salarié, conseiller technique, médecin, kinésithérapeute, organisateur, arbitre, etc.) ;
- en cas de conflit et quelle qu'en soit la nature (différend opposant le SHN à un membre de la FFTT, à un membre de son encadrement relevant de la FFTT, à son employeur partenaire ou à un autre sportif), le SHN s'engage à informer préalablement la FFTT. Et, si nécessaire, à s'entretenir dans les délais les plus rapides avec le DTN et/ou le Président de la Fédération, avant de s'exprimer publiquement.

Remarque : Ces devoirs sont étendus pour tous les médias, et également pour les réseaux sociaux.

ARTICLE 19 : ASSURANCES

Au regard de sa qualité de SHN licencié à la FFTT, le joueur bénéficie :

- des garanties d'assurance en responsabilité civile, applicables à tous les licenciés, prévues par le contrat de groupe souscrit par la Fédération. Les conditions de ce contrat sont exprimées dans la notice d'information fournie lors de la souscription de la licence ;
- d'une couverture « Individuelle Accident » spécifique destinée à garantir les risques particuliers inhérents à la pratique sportive intensive et prise en charge par la fédération ;
- d'une couverture « Accident du travail et Maladie professionnelle » prise en charge par le Ministère des Sports (Décret 2016-608 du 03 mai 2016) dont le déclenchement incombe à la Fédération.

L'application des dispositions énumérées aux points ci-dessus est subordonnée à la transmission par le SHN à la Fédération des documents nécessaires à leur mise en œuvre et à leur suivi.

Lien vers les garanties d'assurances « individuelle accident » :

https://www.fftt.com/site/medias/shares_files/a2-resume-garanties-07-2021-2523.pdf

La Fédération appelle l'attention de l'athlète signataire de la présente quant à l'intérêt d'une étude attentive des garanties proposées et de l'éventuelle nécessité pour lui de souscrire à titre privé des garanties complémentaires.

ARTICLE 20 : ACCIDENT DU TRAVAIL ET MALADIE PROFESSIONNELLE**20.1. Accident du travail**

La couverture « Accident du travail » ne peut être mise en application que dans le cadre du programme sportif arrêté par le DTN (entraînement, compétition et trajets afférents). Elle ne peut être mise en œuvre que si le sportif informe immédiatement l'entraîneur référent ou le DTN d'une éventuelle blessure.

20.2. Maladie professionnelle

Si le SHN considère qu'il souffre d'une maladie qui est la conséquence d'une exposition plus ou moins prolongée à un risque lié à l'exercice habituel de la pratique de haut niveau, le SHN peut en faire la déclaration auprès de la CPAM, accompagnée d'un certificat médical.

Le délai de remise du dossier est de deux ans à compter du jour de la cessation de l'activité liée à la maladie ou de la date à laquelle le pongiste est informé du lien possible entre la maladie et l'activité de sportif de haut niveau.

Les différents montants de garanties (indemnités, invalidités, décès, etc...) ainsi que les différentes procédures et actions à mettre en œuvre dans le cas d'accidents du travail ou de maladies professionnelles sont également précisés sur le site fédéral rubrique [assurances](#).

Lien de la déclaration d'accident du travail (cerfa n° 14463*02) :

https://www.fftt.com/site/medias/shares_files/cerfa-n-14463-02-dat-pre-shn-3618.pdf

Lien couverture SHN au titre du risque « accidents du travail et maladies professionnelles » :

https://www.fftt.com/site/medias/shares_files/couverture-sportifs-de-haut-niveau-titre-risque-accidents-travail-et-maladies-professionnelles-3620.pdf

V – DIVERS

ARTICLE 21 : REMBOURSEMENT DE FRAIS

Le SHN convoqué en stage ou compétition par la FFTT sera pris en charge selon modalités indiquées dans la convocation et/ou la charte spécifique des joueurs de l'équipe de France.

ARTICLE 22 : UTILISATION DU PORTAIL DU SUIVI QUOTIDIEN DU SPORTIF

Le SHN s'engage à renseigner l'ensemble des informations qui lui incombent dans le portail dédié au suivi quotidien des sportifs (PSQS).

<https://www.portail-sportif.fr/accueil.aspx>

ARTICLE 23 : AVENANTS

La présente Convention est susceptible d'être modifiée par avenants en fonction des nouvelles orientations que pourrait arrêter la FFTT et/ou de l'évolution de la réglementation.

ARTICLE 24 : SANCTION - LITIGES - RESILIATION

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et l'application de la présente convention, la FFTT et le SHN concerné chercheront prioritairement un règlement à l'amiable du problème.

En cas d'échec du règlement amiable et dans le cas où l'une des parties aurait commis un manquement à l'une de ses obligations essentielles prévues dans le cadre de cette convention, l'autre partie pourra adresser une mise en demeure par lettre recommandée, avec accusé de réception, à la partie défaillante afin de l'enjoindre à remédier à ce manquement dans un délai de quinze (15) jours calendaires.

Si à l'expiration de ce délai, la partie défaillante n'avait pas entrepris les mesures nécessaires visant à remédier à ce manquement, l'autre partie pourra résilier par lettre recommandée, avec accusé de réception, le présent contrat sans qu'il ne soit besoin de former une demande judiciaire et sans préjudice de l'exercice des autres droits dont elle dispose.

Cette résiliation ne déchargera pas la partie défaillante de l'exécution d'obligations venues à échéance avant la résiliation.

Toutefois, dans le cas où le même manquement se reproduirait nonobstant toute notion de délai, le contrat pourra être résilié de plein droit par la partie lésée par l'envoi d'une lettre recommandée, avec accusé de réception.

La résiliation de la convention par l'une des parties pourra donner lieu à saisine, par l'autre partie, de la commission de conciliation du CNOSF dans le cadre de sa mission de bon office.

En cas de refus de la proposition de conciliation du CNOSF par l'une des parties, l'autre partie pourra saisir le tribunal administratif de Paris.



ANNEXE 9

Tableau des primes à la performance

PRIMES COMPETITIONS DE REFERENCE 2021-2024

Propositions de primes :

Epreuves	EUR Indiv	EUR Equipe / joueur	EUR Doubles / joueur	Monde Indiv	Monde Equipe / joueur	Monde Doubles / joueur	JO Indiv	JO Equipe / joueur	JO Double / joueur
OR	12 000,00 €	5 000,00 €	6 000,00 €	25 000,00 €	10 000,00 €	12 500,00 €	50 000,00 €	20 000,00 €	25 000,00 €
Argent	7 000,00 €	3 000,00 €	3 500,00 €	15 000,00 €	6 000,00 €	7 500,00 €	30 000,00 €	12 000,00 €	15 000,00 €
Bronze	5 000,00 €	2 000,00 €	2 500,00 €	10 000,00 €	4 000,00 €	5 000,00 €	20 000,00 €	8 000,00 €	10 000,00 €

Les sommes présentées sont entendus en brut.

Prime exceptionnelle : sur résultat le DTN pourra proposer une prime à la validation du bureau

Prime à l'encadrement : sur résultat le DTN pourra proposer une prime à la validation du bureau

Nota: pour les JO, les primes de l'Etat sont les suivantes

	<i>Sportifs</i>	<i>Encadrement*</i>
<i>Or</i>	65 000 €	32 500 €
<i>Argent</i>	25 000 €	12 500 €
<i>Bronze</i>	15 000 €	7 500 €

** périmètre à définir avec le Ministère*